
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Seizième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.61/9/1
24 février 2025
Original : anglais

Sliema, Malte, 13-15 mai 2025

Point 9 de l'ordre du jour : Introduction d'espèces non indigènes par les activités de transport maritime

Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast (2022-2027)

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Ce document présente le projet de Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast (2022-2027) préparé par le Secrétariat.

La réunion sera invitée à examiner et approuver le projet de Stratégie de mobilisation des ressources.

Contexte

1. La CdP 22¹ a adopté la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast (2022-2027)² (« Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) ») qui a les objectifs généraux suivants :

- a. établir le cadre d'une approche régionale harmonisée en Méditerranée sur la gestion des eaux de ballast (BWM) des navires qui soit compatible avec les obligations et les normes de la Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWM), tel que décrit dans son article 13(3) ;
- b. entreprendre certaines activités préliminaires liées à la gestion de l'encrassement biologique des navires dans la région méditerranéenne ; et
- c. contribuer à la réalisation du Bon état écologique (BEE) en ce qui concerne les espèces non-indigènes (ENI), tel que défini dans le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et les critères d'évaluation connexes (IMAP).

2. La Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) comprend les six (6) priorités stratégiques suivantes, chacune étant accompagnée de diverses actions et activités :

- a. Priorité stratégique 1 : Soutenir la ratification et la mise en œuvre de la Convention BWM.
- b. Priorité stratégique 2 : Contribuer à la réalisation d'un bon état écologique (BEE).
- c. Priorité stratégique 3 : Renforcer l'expertise en matière de gestion des eaux de ballast et de l'encrassement biologique dans la région méditerranéenne.
- d. Priorité stratégique 4 : Construire une volonté politique pour la mise en œuvre de mesures de gestion des eaux de ballast et de l'encrassement biologique en Méditerranée.
- e. Priorité stratégique 5 : Poursuivre l'examen de la présente Stratégie et évaluer l'état d'avancement sur une base périodique.
- f. Priorité stratégique 6 : Identifier et mobiliser les ressources adéquates pour mettre en œuvre les activités dans le cadre de la présente Stratégie.

3. L'action 12 de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) appelle au développement et à la mise en œuvre d'un plan de mobilisation des ressources visant à soutenir la mise en œuvre de cette stratégie :

« Afin que la présente Stratégie soit bien mise en œuvre, il est fondamental de déterminer les ressources nécessaires aux fins de réalisation des activités proposées. À ce titre, le coût des activités devrait être estimé et un plan de mobilisation des ressources devrait être élaboré pour couvrir ces coûts. Les ressources pourraient être financières mais également inclure des contributions en nature, telles que l'expertise technique. Par exemple, les pays de la région qui possèdent déjà une expertise spécifique en matière de gestion des eaux de ballast ou de l'encrassement biologique pourraient soutenir les activités pertinentes en mettant ces connaissances à disposition dans le cadre de sessions de formation nationales, sous-régionales ou régionales. Les sources potentielles de financement incluent entre autres le MTF et le PICT de l'OMI. »

4. Les PC ont accepté de développer et de mettre en œuvre un plan de mobilisation des ressources incluant une estimation de coûts, une analyse des possibilités de financement et l'identification de sources potentielles d'expertise technique dans la région, pouvant être disponibles sous forme de contributions en nature.

5. La CdP 22 a spécifiquement demandé au Secrétariat, c'est-à-dire au REMPEC et au Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC), d'assurer un soutien technique

¹ La 22^e réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021).

² UNEP/MED IG.25/27.

à la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027), en coopération avec l'OMI, par le biais d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités, y compris la mobilisation des ressources (internes et externes).

6. En outre, la CdP 22 avait convenu d'inclure l'activité suivante dans le Programme de travail et le Budget du PNUE/PAM pour 2022-2023³ : mise en œuvre de mesures visant à contrôler et gérer les eaux de ballast et l'encrassement biologique des navires afin de réduire le transfert d'espèces aquatiques envahissantes (EAE) ; fourniture d'une assistance et développement d'une stratégie de mobilisation des ressources.

7. En ce sens, le présent document figurant dans l'annexe et intitulé « Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast (2022-2027) », ci-après nommé SMR BWM, a été préparé par le Secrétariat.

8. La SMR BWM :

- a. identifie les sources potentielles et les mécanismes de financement (y compris les subventions⁴ et les sources de financement potentielles par l'investissement⁵) pour soutenir le Secrétariat (REMPEC et SPA/RAC) et les PC ;
- b. identifie les projets actuels et futurs financés par l'UE ou les Nations Unies avec lesquels coopérer, ainsi que les mécanismes de financement et les fonds existants, les partenariats public-privé, les investissements étrangers directs (IED), les investissements étrangers en portefeuille (IEP), les institutions financières internationales (IFI), le mécénat privé, etc. Il est important de préciser si les sources de financement potentielles (subventions) et les autres ressources financières, les mécanismes de financement (y compris les prêts, les obligations vertes et autres solutions financières disponibles) sont recommandés pour du soutien technique (principalement les subventions) et/ou pour des investissements d'infrastructure ;
- c. analyse au moins trois (3) sources financières potentielles clés sous forme de subventions et trois (3) solutions de financement sous forme d'investissements visant à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) en précisant leurs priorités et les procédures de demande, du point de vue du demandeur ; et
- d. évalue leur applicabilité en Méditerranée et plus précisément, l'éligibilité du Secrétariat (REMPEC et SPA/RAC), le cas échéant, et des PC.

9. Par ailleurs, la SMR BWM s'est appuyée sur un aperçu détaillé des opportunités de financement, des acteurs et des mécanismes clés en lien avec la ratification et la mise en œuvre efficace de la Convention BWM, ainsi que la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027).

10. Dans le cadre de la préparation de la SMR BWM, les conclusions pertinentes des documents suivants ont été prises en compte :

- a. La Stratégie de mobilisation des ressources pour le PNUE/PAM⁶ ;
- b. La Stratégie de mobilisation des ressources mise à jour pour le PNUE/PAM de l'exercice biennal 2016-2017⁷ ;
- c. La Stratégie de mobilisation des ressources mise à jour⁸ ;

³ UNEP/MED IG.25/27, Décision IG.25/19.

⁴ Cela peut inclure, sans s'y limiter, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la lumière du huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM (FEM-8) ; les fonds de soutien des pays européens voisins ; le Cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE ; Horizon Europe (à partir de la liste des pays concernés) ; et les agences nationales d'aide au développement, etc.

⁵ Cela peut inclure, sans s'y limiter, les institutions financières internationales (IFI) comme la Banque mondiale (BM), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque africaine de développement (BAfD), etc.

⁶ Telle que présentée dans l'Annexe III à la Décision IG.20/13 sur la gouvernance (UNEP (DEPI)/MED IG 20/8).

⁷ Telle que présentée dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/Inf.21. 21 janvier 2016.

⁸ Telle que présentée en Annexe I à la décision IG. 23/5 concernant la Stratégie de mobilisation des ressources mise à jour (UNEP (DEPI)/MED IG.23/23).

- d. La Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027)⁹ ;
- e. La Stratégie de financement de l'approche écosystémique (EcAp)¹⁰ ;
- f. La préparation en cours de la « Stratégie de collecte de fonds pour le Post-2020 SAPBIO, y compris la stratégie post-2020 pour les AMCP et les AMCE, pour la période 2022-2030 et au-delà »¹¹ ;
- g. Le projet de stratégie régionale de collecte de fonds visant à soutenir les états côtiers méditerranéens pour la ratification et la mise en œuvre efficace de l'Annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), ainsi que la mise en œuvre de l'ECA SOx Med et des mesures de conformité associées, avec une présentation des solutions de financement clés, des acteurs et des mécanismes¹² ;
- h. La Stratégie à moyen terme (SMT) du PNUE/PAM 2022-2027¹³ ; et
- i. Les activités du Programme de travail et Budget 2024-2025¹⁴.

Développement du projet de Stratégie de mobilisation des ressources

11. Conformément à la décision IG 25/19, l'implication des PC et des Secrétariats PNUE/PAM concernés a été envisagée dans le développement du projet de SMR BWM. Pendant le processus de consultation mené en janvier 2024 avec les Correspondants Prévention du REMPEC et les Secrétariats PNUE/PAM concernés, les retours de deux (2) PC et du SPA/RAC ont été reçus.

12. Le texte du projet de SMR BWM, qui tient compte des changements suite aux consultations susmentionnées, est présenté en annexe au présent document.

Conclusion

13. Le projet de SMR BWM reconnaît que les ressources pourraient être financières mais également inclure des contributions en nature, telles que l'expertise technique.

14. Le projet de SMR BWM évalue une combinaison de ressources financières visant à mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027). Les ressources financières pourraient prendre la forme de subventions ou d'investissements.

Actions requises des participants à la réunion

15. **Les participants à la réunion sont invités à :**

- .1 **prendre note** des informations fournies dans ce document ;
- .2 **étudier et approuver** la Stratégie de mobilisation des ressources présentée dans l'annexe ; et

⁹ Telle que présentée dans la Décision IG.25/17 (UNEP/MED IG.25/27).

¹⁰ Intitulée « A Funding Strategy for the Implementation of the Ecosystem Approach in the Mediterranean, with a Special Emphasis on the Implementation Needs of the Integrated Monitoring and Assessment Programme in the Southern Mediterranean » (Stratégie de financement pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée, notamment sur les besoins de mise en œuvre du programme de surveillance et d'évaluation intégrées au sud de la Méditerranée), telle que présentée dans le document UNEP/MED WG.450/Inf.3. 25 juin 2018.

¹¹ Voir <https://www.rac-spa.org/fr/node/2130>.

¹² Tel que présenté dans le document REMPEC/WG.52/INF.6. vendredi 28 octobre 2022.

¹³ Telle que présentée en annexe à la Décision IG.25/1 (UNEP/MED IG.25/27).

¹⁴ Tel que présenté dans le document UNEP/MED WG.568/17. mercredi 12 juillet 2023.

- .3 **envisager** des solutions afin d'améliorer le financement durable des activités du REMPEC.

Annexe

Projet de stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast (2022-2027)

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Projet de Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires (2022-2027)

Cette activité financée par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) est mise en œuvre par le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), en coopération avec le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies, du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du CAR/ASP, de l'Organisation maritime internationale (OMI) ou du REMPEC aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	5
RÉSUMÉ	7
1. CONTEXTE	9
2. OBJECTIF	11
3. CHAMP D'APPLICATION	12
4. INTRODUCTION	12
5. BESOINS DE MISE EN ŒUVRE PARTICULIERS DE LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE BWM (2022-2027)	14
6. OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT	23
6.1. OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT : SOURCES DE FINANCEMENT VIA DES SUBVENTIONS	23
6.1.1. Opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) via le FEM	23
a. Présentation du FEM	23
b. Types de projets/Domaines d'intervention du FEM	23
c. Critères de financement particuliers	24
d. Processus de demande	24
e. Éligibilité du REMPEC et du CAR/ASP	25
f. Éligibilité des PC	25
6.1.2. Opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) via le programme Interreg NEXT MED	26
a. Présentation du programme Interreg NEXT MED.....	26
b. Types de projets/Domaines d'intervention du programme Interreg NEXT MED.....	26
c. Critères de financement particuliers	27
d. Processus de demande	28
e. Éligibilité du REMPEC et du CAR/ASP	28
f. Éligibilité des PC	28
6.1.3. Opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) via Horizon Europe	28
a. Présentation d'Horizon Europe	28
b. Types de projets/Domaines d'intervention d'Horizon Europe	29
c. Critères de financement particuliers	29
d. Processus de demande	29
e. Éligibilité du REMPEC et du CAR/ASP	30
f. Éligibilité des PC	30
6.2. OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT : SOURCES DE FINANCEMENT VIA DES INVESTISSEMENTS	30
6.2.1 Opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) via la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) 30	
a. Présentation de la BERD	30
b. Types de projets/Domaines d'intervention de la BERD	30
c. Critères de financement particuliers	30
d. Processus de demande	31
e. Éligibilité du REMPEC et du CAR/ASP	31

f.	Éligibilité des PC.....	31
6.2.2 Opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) via la Société financière internationale (IFC).....		32
a.	Présentation de l'IFC	32
b.	Types de projets/Domaines d'intervention de l'IFC	32
c.	Critères de financement particuliers	32
d.	Processus de demande	32
e.	Éligibilité du REMPEC et du CAR/ASP	33
f.	Éligibilité des PC.....	34
6.2.3 Opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) via un partenariat public-privé (PPP).....		34
a.	Présentation d'un PPP	34
b.	Types de projets/Domaines d'intervention des PPP	34
c.	Critères de financement particuliers	34
d.	Processus de demande	34
e.	Éligibilité du REMPEC et du CAR/ASP	34
f.	Éligibilité des PC.....	35

ANNEXE I : PRÉSENTATION DES SOURCES DE FONDS ET OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT, DES ACTEURS ET DES MÉCANISMES POTENTIELS CLÉS..... 36

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : ESTIMATION DU COÛT DES ACTIVITÉS NÉCESSITANT DES FONDS ET OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT.	14
TABLEAU 2 : SOURCES DE FINANCEMENT VIA DES SUBVENTIONS.....	36
TABLEAU 3 : SOURCES DE FINANCEMENT VIA DES INVESTISSEMENTS.....	44
TABLEAU 4 : TROIS (3) RESSOURCES FINANCIÈRES POTENTIELLES CLÉS POUVANT APPORTER UN SOUTIEN SOUS FORME DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MEDITERRANÉENNE BWM (2022-2027)	48
TABLEAU 5 : TROIS (3) SOLUTIONS FINANCIÈRES POUVANT APPORTER UN SOUTIEN SOUS FORME D'INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MEDITERRANÉENNE BWM (2022-2027).....	55

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AECID	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement
AFD	Agence Française de Développement
AICS	Agence italienne de coopération pour le développement
AMCE	Autres mesures de conservation efficace par zone
AMCP	Aires marines et côtières protégées
BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BEE	Bon état écologique
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banques multilatérales de développement
BWE	Renouvellement des eaux de ballast
BWM	Gestion des eaux de ballast
CAR/ASP	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées
CdP	Conférence des Parties
CFP	Cadre financier pluriannuel
CT	Coopération technique
DD	Dictionnaire de données
EAE	Espèce aquatique envahissante
EASIN	Réseau européen d'information sur les espèces exotiques
EcAp	Approche écosystémique
ENI	Espèces non indigènes
FC	Fonds de cohésion
FCDO	Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement
FEAMP	Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FEAMPA	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FESI	Fonds européens structurels et d'investissement
FSE+	Fonds social européen+
FTJ	Fonds pour une transition juste
FVC	Fonds vert pour le climat
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HNWI	Personne très fortunée
IDA	Association internationale de développement
IED	Investissement étranger direct
IEP	Investissement étranger en portefeuille
IFC	Société financière internationale
IFD	Institutions de financement du développement
IFI	Institutions financières internationales
IJS	Indemnité journalière de subsistance
IMAP	Programme de surveillance et d'évaluation intégrées
IPA	Instrument de préadhésion
IVCDCI	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale
IW	Eaux internationales
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MDTF	Fonds d'affectation spéciale multidonateurs
MoU	Protocole d'entente
MTF	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
NCFE	Mécanisme de financement du capital naturel

ND	Normes relatives aux données
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PC	Parties contractantes à la Convention de Barcelone
PEV	Politique européenne de voisinage
PICT	Programme intégré de coopération technique
PIF	Formulaire de description de projet
PIM	Initiative « Petites Îles de Méditerranée »
PMF	Programme de microfinancements
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PoW	Programme de travail
PPP	Partenariat Public-Privé
PSC	Contrôle par l'État du port
REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle
RNB	Revenu national brut
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport
SAPBIO	Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique
SEQE	Système d'échange de quotas d'émission
SIR	Système d'information régional
SMR	Stratégie de mobilisation des ressources
TE	Faux frais au départ et à l'arrivée
TIKA	Agence internationale de coopération pour le développement de la Turquie
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIDO	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

RÉSUMÉ

Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) est un centre d'activité régional établi dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), également connu sous l'acronyme PNUE/PAM.

Le REMPEC coordonne les activités des États côtiers de la Méditerranée en lien avec la mise en œuvre du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (le « Protocole Prévention et situations critiques de 2002 ») de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (la « Convention de Barcelone »).¹

L'Union européenne (UE) et vingt-et-un (21) pays bordant la Méditerranée forment les Parties contractantes à la Convention de Barcelone (PC).² Le PNUE/PAM est principalement financé par les PC par le biais des contributions évaluées au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF).³

La mise en œuvre efficace de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires (2022-2027)⁴ (« Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) ») dépend de l'élaboration d'une Stratégie de mobilisation des ressources ayant pour principal objectif d'assurer la pérennité et la continuité des activités via des sources d'autofinancement au sein de la région.⁵

« Afin que la présente Stratégie soit correctement mise en œuvre, il est fondamental de déterminer les ressources nécessaires aux fins de la réalisation des activités proposées. À ce titre, le coût des activités devrait être estimé et un plan de mobilisation des ressources devrait être élaboré pour couvrir ces coûts. Les ressources pourraient être financières, mais également inclure des contributions en nature telles qu'une expertise technique. Par exemple, les pays de la région qui disposent déjà d'une expertise spécifique en matière de gestion des eaux de ballast ou de l'encrassement biologique pourraient soutenir les activités pertinentes en mettant ces connaissances à disposition dans le cadre de sessions de formation nationales, sous-régionales ou régionales. Les sources potentielles de financement incluent le MFT, le PICT de l'OMI [Programme intégré de coopération technique de l'Organisation maritime internationale], entre autres. »

À cette fin, les PC ont convenu de développer et de mettre en œuvre le présent document intitulé « Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires (2022-2027) » ci-après appelée « SMR BWM », qui inclut une estimation des coûts, une analyse des opportunités de financement et l'identification des sources potentielles d'expertise technique dans la région pouvant constituer des contributions en nature.

La SMR BWM s'appuie sur une présentation détaillée, jointe en Annexe 1, des sources de fonds et opportunités de financement, des acteurs et des mécanismes potentiels clés dans le cadre de la ratification et de la mise en œuvre effective de la Convention sur la gestion des eaux de ballast (BWM), ainsi que pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027).

La SMR BWM reconnaît que les contributions requises pourraient comprendre des ressources financières et des contributions en nature, comme une expertise technique.

¹Adoptée le 16 février 1976 et entrée en vigueur le 12 février 1978.

https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/31970/bcp2019_web_fre.pdf.

² Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Slovaquie, Slovaquie, Syrie, Tunisie, Turquie et Union européenne.

³ Voir <https://www.unep.org/unepmap/fr/who-we-are/mediterranean-trust-fund?%2Fwho-we-are%2Fmediterranean-trust-fund=>.

⁴ UNEP/MED IG.25/27.

⁵ UNEP(DEPI)/MED IG 20/8, Décision IG.20/11.

La SMR BWM évalue une combinaison de ressources financières visant la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027). Les ressources financières pourraient prendre la forme de subventions ou d'investissements.

1. CONTEXTE

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) a été créé en 1975 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et est régi par son cadre juridique, la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (la « Convention de Barcelone ») adoptée en 1976 et amendée en 1995. Le PNUE/PAM est un cadre juridique environnemental unique qui coordonne la mise en œuvre de la Convention de Barcelone afin d'évaluer et de contrôler la pollution marine, d'assurer la gestion durable des ressources naturelles du milieu marin et du littoral, d'intégrer la protection environnementale au développement économique et social, de protéger l'environnement marin et les zones côtières, ainsi que le patrimoine naturel et culturel, de renforcer la solidarité entre les états côtiers de la Méditerranée et de contribuer à améliorer la qualité de vie en Méditerranée.

Le PNUE/PAM coordonne également la mise en œuvre de sept (7) Protocoles à la Convention de Barcelone traitant des aspects particuliers de la conservation de l'environnement méditerranéen.

Le PNUE/PAM est une structure de gouvernance environnementale clé en Méditerranée. Il intègre de longue date un programme de surveillance de la pollution, ainsi qu'un réseau de correspondants nommés par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone (PC) et un réseau diversifié de Centres d'activités régionales (CAR) qui offrent leur expertise pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses protocoles dans la région méditerranéenne.⁶

Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) est le CAR établi pour coordonner les activités des États côtiers de la Méditerranée concernant la mise en œuvre du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (le « Protocole Prévention et situations critiques de 2002 ») de la Convention de Barcelone.

La CdP 22⁷ a adopté la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires (2022-2027)⁸ (« Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) ») dont les principaux objectifs sont :

- a. d'établir le cadre d'une approche régionale harmonisée en Méditerranée sur la gestion des eaux de ballast des navires (BWM) qui soit compatible avec les obligations et les normes de la Convention internationale de 2004 pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires (Convention BWM), comme décrit dans son article 13(3) ;
- b. d'entreprendre certaines activités préliminaires liées à la gestion de l'encrassement biologique des navires dans la région méditerranéenne ; et
- c. de contribuer à la réalisation du bon état écologique (BEE) en ce qui concerne les espèces non indigènes (ENI), tel que défini dans le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes (IMAP).

La Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) comprend les six (6) priorités stratégiques suivantes, qui sont soutenues par plusieurs actions et activités :

- a. Priorité stratégique 1 : Soutenir la ratification et la mise en œuvre de la Convention BWM.
- b. Priorité stratégique 2 : Contribuer à la réalisation d'un bon état écologique (BEE).
- c. Priorité stratégique 3 : Renforcer l'expertise en matière de gestion des eaux de ballast et de l'encrassement biologique dans la région méditerranéenne.
- d. Priorité stratégique 4 : Construire une volonté politique pour la mise en œuvre de mesures de gestion des eaux de ballast et de l'encrassement biologique en Méditerranée.

⁶ La Stratégie de mobilisation des ressources actualisée du PNUE/PAM, exercice biennal 2016-2017, telle que décrite dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/Inf.21. 21 janvier 2016.

⁷ 22^e réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021).

⁸ UNEP/MED IG.25/27.

- e. Priorité stratégique 5 : Poursuivre l'examen de la présente Stratégie et évaluer l'état d'avancement sur une base périodique.
- f. Priorité stratégique 6 : Identifier et mobiliser les ressources adéquates pour mettre en œuvre les activités dans le cadre de la présente Stratégie.

L'Action 12 de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) appelle à développer et mettre en œuvre un plan de mobilisation des ressources pour soutenir la mise en œuvre de cette stratégie :

« Afin que la présente Stratégie soit correctement mise en œuvre, il est fondamental de déterminer les ressources nécessaires aux fins de la réalisation des activités proposées. À ce titre, le coût des activités devrait être estimé et un plan de mobilisation des ressources devrait être élaboré pour couvrir ces coûts. Les ressources pourraient être financières, mais également inclure des contributions en nature telles qu'une expertise technique. Par exemple, les pays de la région qui disposent déjà d'une expertise spécifique en matière de gestion des eaux de ballast ou de l'encrassement biologique pourraient soutenir les activités pertinentes en mettant ces connaissances à disposition dans le cadre de sessions de formation nationales, sous-régionales ou régionales. Le MTF et le PICT de l'OMI représentent, entre autres, des sources potentielles de financement. »

Les PC ont convenu de développer et mettre en œuvre un plan de mobilisation des ressources qui inclut une estimation des coûts, une analyse des opportunités de financement et l'identification des sources potentielles d'expertise technique dans la région pouvant constituer des contributions en nature.

La CdP 22 a spécifiquement demandé au Secrétariat, c'est-à-dire au REMPEC et au Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) d'apporter un soutien technique pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) en collaboration avec l'OMI, par le biais d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités, y compris la mobilisation des ressources (internes et externes).

En outre, la CdP 22 a convenu d'inclure l'activité suivante dans le Programme de travail et le Budget du PNUE/PAM pour 2022-2023⁹ : mise en œuvre de mesures de contrôle et de gestion des eaux de ballast et de l'encrassement biologique des navires afin de minimiser le transfert des espèces aquatiques envahissantes (EEE) ; fourniture d'une assistance et développement d'une stratégie de mobilisation des ressources.

À cette fin, le présent document intitulé « Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires (2022-2027) », ci-après appelé « SMR BWM », a été développé.

La SMR BWM :

- a. identifie les sources de financement potentielles et les mécanismes de financement (dont les sources de financement potentielles via des subventions¹⁰ et des investissements¹¹) afin de soutenir le Secrétariat (REMPEC et CAR/ASP), ainsi que les PC ;
- b. identifie les autres projets en cours ou à venir financés par l'UE ou les Nations Unies avec lesquels coopérer, ainsi que les mécanismes de financement et les fonds existants, les partenariats public-privé, les investissements étrangers directs (IED), les investissements étrangers en portefeuille (IEP), les institutions financières internationales (IFI), le mécénat

⁹ UNEP/MED IG.25/27, Décision IG.25/19.

¹⁰ Elles peuvent inclure, sans s'y limiter, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le cadre de la 8^e reconstitution des ressources du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM-8) ; les fonds de soutien européens de voisinage ; le Cadre financier pluriannuel de l'UE (CFP) ; Horizon Europe (selon la liste des pays cibles) ; les agences nationales d'aide au développement, etc.

¹¹ Elles peuvent inclure, sans s'y limiter, les institutions financières internationales (IFI), la Banque mondiale (BM), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque africaine de développement (BAfD), etc.

privé, etc. Pour les sources potentielles de fonds (subventions) et les autres ressources financières et mécanismes de financement (y compris les prêts à taux zéro, les obligations vertes et autres solutions financières disponibles), il doit être précisé s'il est possible de déposer une demande pour une assistance technique (principalement les subventions) et/ou des investissements dans les infrastructures ;

- c. analyse trois (3) ressources financières potentielles clés au minimum sous forme de subventions et trois (3) solutions financières sous forme d'investissements pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027), en précisant leurs priorités et les procédures de demande du point de vue du demandeur ; et
- d. évalue si la région méditerranéenne y est éligible et, plus précisément, le Secrétariat (REMPEC et CAR/ASP), le cas échéant, ainsi que les PC.

La SMR BWM s'est appuyée sur une présentation détaillée des sources de fonds et opportunités de financement, des acteurs et des mécanismes potentiels clés dans le cadre de la ratification et de la mise en œuvre effective de la Convention BWM, ainsi que pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) jointe en Annexe 1.

Pour préparer la SMR BWM, les conclusions des documents suivants ont été prises en compte :

- a. La Stratégie de mobilisation des ressources pour le PNUE/PAM ;¹²
- b. La Stratégie de mobilisation des ressources actualisée pour le PNUE/PAM, exercice biennal 2016-2017 ;¹³
- c. La Stratégie actualisée de mobilisation des ressources ;¹⁴
- d. La Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) ;¹⁵
- e. La Stratégie de financement de l'approche écosystémique (EcAp) ;¹⁶
- f. La préparation en cours de la « Stratégie de collecte de fonds pour le Post-2020 SAPBIO, y compris la stratégie post-2020 pour les AMCP et les AMCE, pour la période 2022-2030 et au-delà » ;¹⁷
- g. Le projet de stratégie régionale de collecte de fonds visant à soutenir les états côtiers de la Méditerranée en lien avec la ratification et la mise en œuvre effective de l'Annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), ainsi que la mise en œuvre de l'ECA Med SOx, et les mesures de conformité associées, en plus d'un aperçu des sources de fonds et opportunités de financement, des acteurs et des mécanismes potentiels clés ;¹⁸
- h. La stratégie à moyen terme du PNUE/PAM (SMT) 2022-2027 ;¹⁹ et
- i. Les livrables du Programme de travail et du budget pour 2024-2025.²⁰

2. OBJECTIF

¹² Telle que décrite dans l'Annexe III à la Décision IG.20/13 sur la Gouvernance (UNEP (DEPI)/MED IG 20/8).

¹³ Telle que décrite dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/Inf.21. 21 janvier 2016.

¹⁴ Telle que décrite dans l'Annexe I à la Décision IG. 23/5 relative à la Stratégie de mobilisation des ressources actualisée (UNEP (DEPI)/MED IG.23/23).

¹⁵ Telle que décrite dans la Décision IG.25/17 (UNEP/MED IG.25/27).

¹⁶ Intitulée « A Funding Strategy for the Implementation of the Ecosystem Approach in the Mediterranean, with a Special Emphasis on the Implementation Needs of the Integrated Monitoring and Assessment Programme in the Southern Mediterranean » (Stratégie de financement pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée mettant l'accent sur les besoins de mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées dans le sud de la Méditerranée) et telle que décrite dans le document UNEP/MED WG.450/Inf.3. 25 juin 2018.

¹⁷ Voir <https://www.rac-spa.org/fr/node/2130>.

¹⁸ Tel que décrit dans le document REMPEC/WG.52/INF.6. 28 octobre 2022.

¹⁹ Tel que décrit dans l'Annexe à la décision IG.25/1 (UNEP/MED IG.25/27).

²⁰ Tels que décrits dans le document UNEP/MED WG.568/17. 12 juillet 2023.

L'objectif de la SMR BWM est d'identifier les financements et soutiens techniques adéquats pour assurer la durabilité et la continuité des activités identifiées dans la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027).

La SMR BWM a plus particulièrement les objectifs spécifiques suivants :

- a. Identifier les actions et activités répertoriées dans la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) qui doivent être financées ;
- b. Estimer le coût des activités ; et
- c. Analyser les opportunités de financement et identifier les sources potentielles d'expertise technique dans la région pouvant constituer des contributions en nature.

3. CHAMP D'APPLICATION

La SMR BWM suit le calendrier de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027).

4. INTRODUCTION

La contribution discrétionnaire de l'Union européenne ou les contributions volontaires des PC (notamment la France et l'Italie), des organisations des Nations Unies, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres donateurs ponctuels constituent d'autres sources de financement en plus des contributions ordinaires fournies par les PC. Tandis que le PNUE/PAM peut compter sur une base de financement solide pour ses activités principales, il dépend des fonds extérieurs pour mettre en œuvre les activités particulières en lien avec les problématiques et priorités définies par les PC²¹, en l'occurrence les activités décrites par la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027).

L'Annexe I fournit une présentation des sources supplémentaires de fonds et opportunités de financement, des acteurs et des mécanismes potentiels clés visant à soutenir le Secrétariat (REMPEC et CAR/ASP) et les PC dans le cadre de la ratification et de la mise en œuvre effective de la Convention BWM, ainsi que dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027). Elle étudie les sources de fonds et opportunités de financement potentielles suivantes :

Financement via des subventions

Il s'agit de fonds fournis par des agences, des gouvernements, des fondations ou des organisations afin de soutenir des projets ou des activités spécifiques, comme celles de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027), qui n'attendent pas de remboursement. Lors d'une demande de subvention, les délais de candidature doivent être respectés, tout comme les conditions ou autres exigences. Un financement multi-source combinant plusieurs options de financement via des subventions pourrait constituer une solution complète pour la mise en œuvre des activités de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027).

Financement via des investissements

Il s'agit de différents mécanismes financiers et de différentes institutions qui fournissent du capital mais qui, contrairement aux subventions, procèdent à ces investissements dans l'attente d'un retour. Ce retour sur investissement peut prendre la forme d'intérêts, d'un partage des bénéfices, de capitaux propres ou d'autres avantages financiers. De manière générale, les sources de financement via des investissements sont constituées des IFI, qui peuvent être classées comme des banques multilatérales de développement (BMD), des institutions de financement du développement (IFD) et des options de financement du secteur privé.

Autres sources de financement annexes :

²¹ La Stratégie de mobilisation des ressources actualisée du PNUE/PAM, exercice biennal 2016-2017, telle que décrite dans le document UNEP(DEPI)/MED IG.22/Inf.21. 21 janvier 2016.

- *Fondations communautaires* : elles se concentrent généralement sur des problématiques locales ou régionales et pourraient constituer une ressource pour les projets BWM ayant un impact particulier sur les communautés locales.
- *Programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE)* : certaines entreprises prévoient du budget pour les activités de RSE et peuvent financer des projets qui s'inscrivent dans leurs objectifs de RSE.
- *Bourses et subventions de fondations de conservation de l'environnement* : de nombreuses fondations offrent des subventions consacrées à la conservation de l'environnement, qui peuvent servir à financer la recherche, des projets pilotes ou une mise en œuvre.
- *Fondations familiales* : elles peuvent apporter un soutien aux subventions universitaires et de recherche.
- *Personnes très fortunées (HNWI)* : les HNWI peuvent faire des dons ponctuels importants ou soutenir financièrement sur le long terme des projets qui les intéressent. Les projets nominatifs peuvent être une option. Le nom du donateur est alors associé à un projet particulier, par exemple un centre de recherche ou le déploiement d'une technologie.
- *Partenariats institutionnels* : des partenariats peuvent être formés avec des universités et des centres de recherche qui possèdent souvent des fonds de mécénat destinés à approfondir certaines recherches.
- *Mécénat privé* : par exemple, le Pew Charitable Trust, la Rockefeller Foundation et la Ford Foundation soutiennent des initiatives axées sur la gestion des ressources naturelles et le développement durable.
- *Mécanismes générant des revenus* : les frais d'utilisateurs et taxes portuaires peuvent, par exemple, diminuer la dépendance vis-à-vis des subventions et des dons.

La SMR BWM étudie la présentation de l'Annexe I et examine les sources de fonds et opportunités de financement, les acteurs et les mécanismes potentiels clés qui pourraient fournir des financements en vue de la mise en œuvre des actions et des activités exposées dans la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027). Pour ce faire, elle identifie et estime le coût des besoins de mise en œuvre particuliers de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027). Elle identifie également les types de ressources requis pour chaque activité et indique si ces ressources sont des contributions financières et/ou en nature, et si une assistance technique est requise. La SMR BWM identifie également si les opportunités de financement prennent la forme de subventions ou d'investissements dans les infrastructures, et de sources potentielles d'expertise technique.

Il est à noter que la SMR BWM se concentre sur les activités répertoriées dans la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027). Une étude plus précise de ces activités révèle qu'elles appellent principalement à une assistance technique soutenue par des subventions plutôt que par des investissements. Il apparaît aussi clairement que de nombreuses activités pourraient être soutenues par diverses sources de financement, notamment le MTF, les contributions volontaires des PC ou le PICT de l'OMI. Cependant, la SMR BWM peut aussi être utilisée par le Secrétariat et les PC comme référence pour soutenir les autres activités devant être mises en œuvre dans le cadre de la Convention BWM, en plus de celles décrites par la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027).

5. BESOINS DE MISE EN ŒUVRE PARTICULIERS DE LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE BMW (2022-2027)

Le tableau suivant identifie les actions et activités spécifiques répertoriées dans la Stratégie méditerranéenne BMW (2022-2027) pouvant nécessiter une assistance technique et/ou un soutien financier afin d'assurer leur mise en œuvre efficace.

Il fournit aussi un coût estimé pour chaque activité. Dans certains cas, les activités seront entreprises en interne par le REMPEC et/ou le CAR/ASP. Elles sont alors clairement indiquées comme telles dans le tableau. Le tableau identifie aussi le type de ressources requis et indique si ces ressources sont des contributions financières et/ou en nature et si une assistance technique est requise. Le tableau analyse les opportunités de financement, principalement sous forme de subventions ou d'investissements dans les infrastructures et/ou les sources potentielles d'expertise technique.

TABLEAU 1 : ESTIMATION DU COÛT DES ACTIVITÉS NÉCESSITANT DES FONDS ET OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT.

ACTION	ACTIVITÉ	COÛT ESTIMÉ	TYPE DE RESSOURCES REQUIS ²²	OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT ET/OU SOURCES POTENTIELLES D'EXPERTISE TECHNIQUE ²³
1. RATIFICATION DE LA CONVENTION BMW	i. Distribuer un questionnaire aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone afin de confirmer le statut de ratification de la Convention BMW – et sa transposition en droit national – dans chaque pays ;	0 EUR ²⁴	Assistance technique.	Expertise technique fournie par le REMPEC.
	ii. Préparer des lignes directrices pour l'élaboration d'une législation nationale afin de donner effet à la Convention BMW une fois ratifiée, ainsi que d'une réglementation complémentaire et de dispositions	Environ 25 000 EUR ²⁵	Ressources financières. Assistance technique.	Possibles contributions volontaires des PC. L'expertise technique peut aussi être fournie par l'OMI, qui peut examiner et commenter les projets de lignes directrices.

²² Le type de ressources peut être des contributions financières/en nature et peut prendre la forme d'une assistance technique (principalement par le biais d'une subvention) et/ou d'investissements dans les infrastructures.

²³ Cette colonne indique des sources potentielles et des mécanismes de financement sous forme de subventions et/ou d'investissements financiers.

²⁴ Cette activité sera réalisée en interne par le REMPEC.

²⁵ Travail de conseil.

	techniques aux fins de sa mise en œuvre ;			
	iii. Mettre en place des groupes de travail sur les politiques nationales pour mener le processus de ratification de la Convention BWM, y compris l'élaboration de l'instrument de ratification ; et	0 EUR ²⁶	Assistance technique.	Expertise technique fournie par le REMPEC.
	iv. Préparer des lois nationales afin de donner effet à la Convention BWM, qui doivent être accompagnées d'une réglementation complémentaire ainsi que de dispositions techniques, aux fins de sa mise en œuvre et de son approbation après son passage par les différents canaux gouvernementaux.	Environ 10 000 EUR par PC demandant à réaliser cette activité. ²⁷	Assistance technique. Ressources financières.	Financement par des subventions ; possiblement l'OMI via son PICT.
2. HARMONISATION DES MESURES DE GESTION DES EAUX DE BALLAST DANS LA MER MÉDITERRANÉE	i. Créer un groupe de travail régional en ligne pour mener le processus d'harmonisation des mesures BWM dans la région, coordonné par le REMPEC, en coopération avec le CAR/ASP ;	0 EUR ²⁸	Assistance technique.	Expertise technique fournie par le REMPEC et le CAR/ASP. L'expertise technique peut aussi être fournie par l'OMI en tant que participante au groupe de travail en ligne.
	ii. Organiser un atelier régional sur le contrôle par l'État du port dans le cadre de la Convention BWM, en collaboration avec les organes compétents en la matière (par exemple, le Protocole d'entente méditerranéen sur les PSC, MoU de Paris) ;	Environ 50 000 – 100 000 EUR ²⁹	Assistance technique. Ressources financières.	Possibles contributions volontaires des PC. L'OMI peut aussi fournir l'expertise technique.

²⁶ Cette activité sera réalisée en interne par le REMPEC.

²⁷ Travail de conseil par PC demandant à réaliser cette activité.

²⁸ Cette activité sera réalisée en interne par le REMPEC en coopération avec le CAR/ASP.

²⁹ Travail de conseil, indemnité forfaitaire, frais de transport des participants, indemnité journalière de subsistance (IJS), faux frais au départ et à l'arrivée (TE), logistique et traduction.

	iii. Développer et mettre en œuvre un système régional harmonisé obligatoire de déclaration des eaux de ballast pour les navires arrivant dans les ports méditerranéens ;	Environ 15 000 EUR ³⁰	Assistance technique. Ressources financières.	Subvention : Interreg NEXT « Bassin méditerranéen » (Interreg NEXT MED).
	iv. Développer et mettre en place un système de communication régional permettant l'échange de données, d'expériences et le suivi des violations aux fins de PSC ;	Environ 150 000-200 000 EUR ³¹	Assistance technique. Investissements dans les infrastructures. Ressources financières.	Subvention : Interreg NEXT MED.
	v. Élaborer et adopter un protocole régional pour l'échantillonnage des eaux de ballast aux fins de PSC ;	Environ 10 000 EUR ³²	Assistance technique. Investissement dans les infrastructures. Ressources financières.	Subvention : Interreg NEXT MED.
	vi. Évaluer le niveau de renouvellement des eaux de ballast en Méditerranée (y compris des informations sur les zones désignées de renouvellement des eaux de ballast dans les eaux nationales) ;	Environ 10 000 EUR ³³	Assistance technique. Ressources financières.	Subvention : Interreg NEXT MED.
	vii. Élaborer, adopter et mettre en œuvre une procédure régionale globale pour l'octroi d'exemptions au titre de la Convention BWM ; et	Les Procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la Convention pour la gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée comprennent une procédure harmonisée pour traiter les exemptions au titre de la Convention BWM. ³⁴	S. O.	S. O.

³⁰ Travail de conseil.

³¹ Si le système inclut une infrastructure informatique.

³² Travail de conseil.

³³ Travail de conseil.

³⁴ Voir les Procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la Convention pour la gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée : Procédure harmonisée : Exemptions au titre de la règle A-4.

	viii.Élaborer un plan d'action régional pour la mise à disposition d'installations portuaires de réception pour les sédiments (devant être éclairé par une étude sur le trafic maritime).	Environ 25 000 EUR ³⁵	Assistance technique. Ressources financières.	Subvention : Interreg NEXT MED.
3. ÉLABORATION, ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROTOCOLE RÉGIONAL POUR LES ÉTUDES DE RÉFÉRENCE ET LA SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DANS LES PORTS MÉDITERRANÉENS	i.Distribuer un questionnaire aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone afin d'obtenir des informations à jour sur le statut des études portuaires dans la région ;	0 EUR ³⁶	Assistance technique.	Expertise technique fournie par le REMPEC et le CAR/ASP.
	ii. Identifier les ports clés devant faire l'objet d'une étude et fournir un soutien aux autorités compétentes pour entreprendre de telles études afin de combler les lacunes ;	Environ 5 000 EUR ³⁷	Assistance technique. Ressources financières.	Subvention : Interreg NEXT MED.
	iii. Élaborer un protocole régional pour les enquêtes portuaires en tenant compte des Lignes directrices relatives aux enquêtes de référence portuaires préparées dans le cadre du Partenariat FEM-PNUD-OMI Globallast, de l'orientation régionale de standardisation des approches d'enquête et de surveillance par le biais du CAR/ASP via la feuille de route de l'approche écosystémique (EcAp) et de l'IMAP, ainsi que de la procédure harmonisée conjointe HELCOM-OSPAR pour les exemptions à la règle A-4 de la	Les Procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la Convention pour la gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée comprennent un Protocole sur les enquêtes portuaires qui contribue à cette activité. ³⁸	S. O.	S. O.

³⁵ Travail de conseil.

³⁶ Cette activité sera réalisée en interne par le REMPEC en coopération avec le CAR/ASP.

³⁷ Travail de conseil par CP.

³⁸ Voir Annexe B des Procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la Convention pour la gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée.

	BWMC qui comprend un protocole sur les enquêtes portuaires ; et			
	iv. Réviser et adapter les fiches descriptives de l'IMAP relatives à l'Indicateur Commun 6 conformément à l'OE 2 et définir les ND et les DD connexes afin d'assurer l'intégration des données dans le Système d'Information IMAP	20 000 EUR ³⁹	Assistance technique. Ressources financières.	À mettre de préférence en œuvre via le MTF lors de la mise à jour de l'EcAp et de l'IMAP en collaboration avec l'INFO/RAC une fois que la politique révisée de la feuille de route de l'EcAp, y compris le renforcement de l'IMAP, aura été adoptée par les PC en 2024-2025.
4. PROMOTION DU RECOURS À L'ÉVALUATION DES RISQUES EN TANT QU'OUTIL D'AIDE À LA GESTION ET À LA PRISE DE DÉCISIONS CONCERNANT LES EAUX DE BALLAST (ET LES EEE EN GÉNÉRAL)	i.Élaborer et adopter un protocole régional d'évaluation des risques ; et	Les Procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la Convention pour la gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée ont développé une approche d'évaluation des risques. ⁴⁰	S. O.	S. O.
	ii.Réaliser une évaluation des risques régionale des ports clés de la mer Méditerranée.	Environ 50 000 – 80 000 EUR ⁴¹	Assistance technique. Ressources financières.	Subvention : Interreg NEXT MED.
5. ALIGNEMENT DES MESURES DE GESTION DES EAUX DE BALLAST AVEC LES RÉGIONS VOISINES	i. Organiser une conférence conjointe sur la gestion des eaux de ballast avec les régions voisines pour partager les expériences et promouvoir un alignement plus poussé.	Environ 50 000 EUR ⁴²	Assistance technique. Ressources financières.	Possibles contributions volontaires des PC.
6. RATIFICATION DU PROTOCOLE ASP/DB	i.Distribuer un questionnaire aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui n'ont pas encore ratifié le Protocole	0 EUR ⁴³	Assistance technique.	Expertise technique fournie par le CAR/ASP.

³⁹ Travail de conseil.

⁴⁰ Voir les Procédures régionales harmonisées pour la mise en œuvre uniforme de la Convention pour la gestion des eaux de ballast en mer Méditerranée. Voir « Évaluation des risques et données requises ».

⁴¹ Travail de conseil, indemnités forfaitaires pour la visite des principaux ports : voyage, IJS et TE.

⁴² Travail de conseil, indemnité forfaitaire, frais de transport des participants, IJS, TE, logistique et traduction.

⁴³ Cette activité sera effectuée en interne par le CAR/ASP.

	ASP/DB afin de mieux comprendre les barrières entravant sa ratification ; et			
	ii.Organiser un atelier visant à résoudre ces problèmes.	Environ 50 000 – 100 000 EUR ⁴⁴	Assistance technique. Ressources financières.	Possibles contributions volontaires des PC.
7. LANCEMENT D'ACTIVITÉS PRÉLIMINAIRES AFIN DE GÉRER LA MENACE DE L'ENCRASSEMENT BIOLOGIQUE DES NAVIRES	i.Organiser un atelier régional pour lancer des activités sur le thème de l'encrassement biologique dans la région ;	Environ 50 000 EUR ⁴⁵	Assistance technique. Ressources financières.	Financement par des subventions ; possiblement l'OMI via son PICT ou le projet de Partenariats GloFouling FEM-PNUD-OMI (Phase 2).
	ii.Réaliser une évaluation de la situation nationale en matière d'encrassement biologique ; et	Environ 10 000 EUR ⁴⁶	Assistance technique. Ressources financières	Financement par des subventions ; possiblement l'OMI via son PICT ou le projet de Partenariats GloFouling FEM-PNUD-OMI (Phase 2).
	iii.Développer des stratégies et des plans d'action nationaux pour gérer le problème de l'encrassement biologique.	Environ 10 000 EUR ⁴⁷	Assistance technique. Ressources financières.	Financement par des subventions ; possiblement l'OMI via son PICT ou le projet de Partenariats GloFouling FEM-PNUD-OMI (Phase 2).
8. MISE EN PLACE ET ENTRETIEN D'UN SIR EN LIGNE	i.Entreprendre une étude visant à : - évaluer les besoins d'informations spécifiques par rapport aux divers aspects de la gestion des eaux de ballast ; - identifier les sites Internet existants, etc., qui fournissent le type d'informations requises (y compris les systèmes nationaux et	Environ 25 000 EUR ⁴⁸	Assistance technique. Ressources financières.	Horizon Europe

⁴⁴ Travail de conseil, indemnité forfaitaire, frais de transport des participants, IJS, TE, logistique et traduction.

⁴⁵ Travail de conseil, indemnité forfaitaire, frais de transport des participants, IJS, TE, logistique et traduction. Avec l'atelier régional de l'OMI organisé en 2019, un atelier de suivi serait nécessaire, en particulier avec la publication des Directives de 2023 pour le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires en vue de réduire au minimum le transfert d'espèces aquatiques envahissantes

⁴⁶ Trois (3) évaluations de la situation nationale sont en cours pour l'Égypte, la Libye et le Maroc. Cela coûtera environ 10 000 EUR en travail de conseil par PC demandant du financement pour le développement d'évaluations de la situation nationale.

⁴⁷ Travail de conseil par CP demandant un financement pour le développement de stratégies nationales.

⁴⁸ Travail de conseil.

	sous-régionaux en ligne ou les systèmes apparentés) ; et - développer un système ou un outil régional d'information et d'aide à la prise de décision tenant compte des développements récents et se concentrant sur les domaines identifiés comme prioritaires à l'échelle régionale pour aider à une approche standardisée de la gestion des eaux de ballast.			
	ii. Mettre en place et entretenir le SIR sur la base des recommandations de l'étude.	Environ 150 000-200 000 EUR (si le système inclut une infrastructure informatique)	Assistance technique. Ressources financières.	Subvention, FEM.
9. DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	i. Évaluer les besoins en formation afin de déterminer quel type de formation est le plus nécessaire ;	Environ 15 000 EUR ⁴⁹	Assistance technique. Ressources financières.	Expertise technique fournie par le REMPEC et le CAR/ASP.
	ii. Organiser des ateliers régionaux de formation sur la base des conclusions de l'évaluation des besoins ;	Environ 50 000 EUR par atelier régional ⁵⁰	Assistance technique. Ressources financières.	Financement par des subventions ; possiblement l'OMI via son PICT.
	iii. Reproduire ces ateliers régionaux au niveau national si nécessaire ;	Environ 10 000 EUR par PC ⁵¹	Assistance technique. Ressources financières.	Financement par des subventions ; possiblement l'OMI via son PICT.
	iv. Diffuser des protocoles et des outils de standardisation des approches techniques qui pourraient être utilisés pour mener des activités régionales et nationales ; et	0 EUR ⁵²	Assistance technique.	Expertise technique fournie par le REMPEC et le CAR/ASP.

⁴⁹ Travail de conseil.

⁵⁰ Jusqu'à trois (3) ateliers de formation régionaux pourraient être nécessaires. En plus du travail de conseil, des fonds doivent aussi être disponibles pour les indemnités forfaitaires, les frais de transport des participants, les IJS, le TE, la logistique et la traduction pour chaque atelier.

⁵¹ Jusqu'à trois (3) ateliers nationaux pourraient être nécessaires. Le montant reflète le travail de conseil par PC demandant un atelier national.

⁵² Cette activité sera réalisée en interne par le REMPEC et le CAR/ASP.

	v. Promouvoir des opportunités de formation en ligne.	0 EUR ⁵³	Assistance technique.	Expertise technique fournie par le REMPEC et le CAR/ASP.
10. SENSIBILISATION DES DÉCIDEURS ET DU GRAND PUBLIC SUR LE SUJET DES ENI	i. Organiser un séminaire de haut niveau sur les eaux de ballast et l'encrassement biologique pour les décideurs de la région (p.ex. lors d'une CdP) ;	Environ 50 000 – 100 000 EUR ⁵⁴	Assistance technique. Ressources financières. Contribution en nature : le pays hôte de la CdP peut fournir le lieu et aider aux dispositions logistiques.	Expertise technique fournie par le REMPEC et le CAR/ASP
	ii) Produire et/ou diffuser tout document pertinent, notamment ceux des projets de l'OMI et les traduire aux fins d'une diffusion sur le plan national ;	0 EUR ⁵⁵	Assistance technique.	Expertise technique fournie par le REMPEC, le CAR/ASP et les PC. L'OMI peut aussi fournir une expertise technique.
	iii) Organiser des séminaires et des ateliers nationaux pour sensibiliser les différentes parties prenantes sur le sujet ; et	Environ 10 000 EUR ⁵⁶	Assistance technique. Ressources financières. Contribution en nature : la PC peut fournir le lieu et aider aux dispositions logistiques.	Subventions nationales : allocations budgétaires gouvernementales.
	iv) Réaliser des études de cas locales susceptibles d'être utilisées dans le cadre de campagnes de sensibilisation et à des fins de soutien au sein de la région méditerranéenne et ses sous-régions.	Environ 5 000 EUR ⁵⁷	Assistance technique. Ressources financières.	Subventions nationales : allocations budgétaires gouvernementales.
11. RÉALISATION D'EXAMENS PÉRIODIQUES DE LA PRÉSENTE STRATÉGIE	i) Évaluer l'état de mise en œuvre de la présente Stratégie lors des réunions des correspondants du REMPEC et des points focaux ASP/DB, le cas échéant ;	0 EUR ⁵⁸	Assistance technique.	Expertise technique fournie par le REMPEC, le CAR/ASP et les PC.

⁵³ Cette activité sera réalisée en interne par le REMPEC et le CAR/ASP.

⁵⁴ Travail de conseil, indemnité forfaitaire, frais de transport des participants, IJS, TE, logistique et traduction.

⁵⁵ Cette activité sera réalisée en interne par le REMPEC, le CAR/ASP, en coopération avec les PC.

⁵⁶ Travail de conseil par PC demandant un séminaire national.

⁵⁷ Travail de conseil par PC qui le demande.

⁵⁸ Cette activité sera réalisée en interne par le REMPEC et le CAR/ASP en coopération avec les PC.

	ii) Entreprendre un examen à mi-parcours ainsi qu'un examen final de la présente Stratégie ; et	Environ 15 000 EUR ⁵⁹	Assistance technique. Ressources financières.	Financement par des subventions ; MTF.
	iii) Mettre à jour ou réviser la présente Stratégie afin de prendre en compte les nouveaux développements et notamment les amendements apportés à la Convention BWM.	Environ 25 000 EUR ⁶⁰	Assistance technique. Ressources financières.	Financement par des subventions ; MTF ; possiblement l'OMI via sont PICT.

⁵⁹ Travail de conseil.

⁶⁰ Travail de conseil.

6. OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT

La section suivante examine de plus près des opportunités de financement particulières visant à soutenir le Secrétariat (REMPEC et CAR/ASP) et les PC dans le cadre de la ratification et de la mise en œuvre effective de la Convention BWM, ainsi que de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027). Les contributions peuvent être financières, sous forme de sources de subventions ou d'investissements, mais également inclure des contributions en nature, telles que l'expertise technique identifiée dans le Tableau 2. Cette section s'intéresse uniquement aux ressources financières.

L'objectif de cette section est d'apporter une référence au Secrétariat et aux PC, qui pourra être utilisée pour la mise en œuvre de la Convention BWM, mais aussi pour la bonne mise en œuvre de la Convention BWM dans son ensemble. Cette section établit les domaines d'intervention pertinents de l'opportunité de financement, les critères, les processus de demande et les conditions d'éligibilité.

Même si le PICT de l'OMI est un instrument de financement possible pour certaines activités, il n'est pas présenté en détail dans ces pages. Le Secrétariat entretient une relation de longue date avec l'OMI et il est possible d'envisager de passer par des demandes d'assistance technique ou de renforcement de capacités pour le financement, selon ce qui convient.

6.1. OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT : SOURCES DE FINANCEMENT VIA DES SUBVENTIONS

6.1.1. Opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) via le FEM

a. Présentation du FEM

Créé en 1991, le FEM est une entité financière indépendante qui compte 182 gouvernements membres. Le FEM est le plus grand fonds mondial consacré aux défis environnementaux mondiaux et aux initiatives de développement durable. Avec les gouvernements, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, le FEM apporte son soutien sur un vaste éventail de problématiques environnementales.

b. Types de projets/Domaines d'intervention du FEM

Le FEM accorde des subventions et des co-financements dans les cinq domaines suivants : la perte de biodiversité, les produits chimiques et les déchets, le changement climatique, les eaux internationales et la dégradation des terres. Il adopte une approche intégrée visant à promouvoir des systèmes alimentaires, une gestion forestière et des villes plus durables.⁶¹

Les domaines d'intervention du FEM ont évolué au fil des ans, et la Méditerranée a concentré davantage d'attention, en particulier dans le cadre du domaine des eaux internationales (IW).

Dans le cadre du domaine des eaux internationales⁶², le FEM soutient des projets traitant des problèmes de pollution marine, de la gestion écosystémique des grands écosystèmes marins et du renforcement de la résilience des écosystèmes marins. Le FEM accorde des financements pour aider les pays en

⁶¹ Voir <https://www.thegef.org/what-we-do#:~:text=We%20organize%20our%20work%20around,%2C%20forest%20management%2C%20and%20cities>

⁶² Ce domaine d'intervention se concentre sur les systèmes aquatiques transfrontaliers, y compris les systèmes marins et d'eau douce.

développement à répondre aux objectifs des conventions internationales sur l'environnement, dont la Convention BWM fait partie.⁶³

c. Critères de financement particuliers

Tous les projets ou programmes doivent respecter les critères suivants pour être éligibles à un financement du FEM :⁶¹

i. Éligibilité du pays :

Les pays peuvent être éligibles à un financement du FEM de l'une des deux manières suivantes :

- Si le pays a ratifié les conventions auxquelles le FEM est lié et respecte les critères d'éligibilité décidés par les PC de chaque convention ; ou
- Si le pays est éligible à un financement de la Banque Mondiale (BM), de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et/ou d'une Association internationale de développement (IDA) ou s'il est un bénéficiaire éligible de l'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre de l'objectif d'attribution des ressources (en particulier TRAC-1 et/ou TRAC-2).

ii. Priorité nationale :

Le projet doit être mené par le pays (plutôt que par un partenaire extérieur) et cohérent avec les priorités nationales en matière de développement durable.

iii. Priorités du FEM :

Afin d'atteindre les objectifs des accords environnementaux multilatéraux, le FEM doit soutenir les priorités des pays qui visent, à terme, de lutter de manière intégrée contre les leviers de la dégradation de l'environnement.⁶²

iv. Financement :

Le projet doit demander un financement du FEM uniquement pour les coûts supplémentaires convenus des mesures visant à atteindre les bénéfices environnementaux mondiaux.

v. Participation :

Le projet doit impliquer le public dans la conception et la mise en œuvre du projet, conformément à la politique en matière d'implication des parties prenantes et à ses directives.

vi. Nature transfrontalière :

Pour le domaine des eaux internationales, le critère de financement particulier exige des projets qu'ils concernent les systèmes aquatiques transfrontaliers, ce qui signifie qu'ils doivent impliquer deux pays ou plus partageant un même système aquatique.

d. Processus de demande

Selon la nature et le champ d'application du projet, il est nécessaire de tenir compte des étapes suivantes lors du processus de demande :

⁶³ Voir <https://www.thegef.org/partners/conventions>.

- i. Formulaire de description de projet (PIF) : Le PIF est le formulaire de proposition initiale présenté au Secrétariat du FEM. Il fournit une première description du projet, de ses objectifs, des résultats attendus, des parties prenantes et une estimation budgétaire.
- ii. Relecture technique : Le PIF est ensuite soumis à une relecture technique par le Secrétariat du FEM et les agences concernées pour vérifier qu'il respecte les critères et les objectifs du domaine des eaux internationales.
- iii. Consultations avec les parties prenantes : La conception et les objectifs du projet sont affinés en consultant l'ensemble des parties prenantes clés, dont les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les communautés locales et autres parties intéressées.
- iv. Préparation du document de projet complet : Un document de projet détaillé est développé une fois le PIF approuvé. Il contient des informations complètes sur le projet, dont ses objectifs, ses résultats attendus, son budget, les plans de surveillance et d'évaluation, l'évaluation des risques, etc.
- v. Approbation par les gouvernements : Avant le dépôt définitif, le projet doit être approuvé par les gouvernements de tous les pays participants.
- vi. Validation : Le projet est ensuite présenté au Conseil du FEM en vue de sa validation finale.
- vii. Mise en œuvre : Une fois validé, le projet passe à la phase de mise en œuvre, qui est généralement gérée par l'une des agences partenaires du FEM.⁶⁴

e. **Éligibilité du REMPEC et du CAR/ASP**

En tant que centres d'activités régionales, le REMPEC et le CAR/ASP ne peuvent bénéficier directement d'un financement IW du FEM. Le REMPEC et le CAR/ASP peuvent être des partenaires pour l'exécution/la mise en œuvre des projets menés par les entités nationales.

f. **Éligibilité des PC**

Deux facteurs importants sont à prendre compte pour l'éligibilité des PC :

- i. Le statut de la PC à l'égard des différentes conventions du FEM (dans ce cas, la Convention BWM) ; et
- ii. Le statut de pays en développement ou de pays en situation de transition économique de la PC.

Les pays suivants sont éligibles :

- Albanie
- Algérie
- Bosnie-Herzégovine
- Égypte
- Liban
- Libye
- Maroc
- Monténégro
- République arabe syrienne
- Tunisie
- Turquie

⁶⁴ Il est à noter qu'il est nécessaire de dialoguer directement avec les points focaux opérationnels du FEM dans les pays méditerranéens concernés et avec le Secrétariat du FEM pour déterminer les détails de la mise en œuvre.

6.1.2. Opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) via le programme Interreg NEXT MED

a. Présentation du programme Interreg NEXT MED

Interreg⁶⁵ fait partie de la politique de cohésion de l'UE. Il s'agit d'une série de programmes de l'UE qui vise à promouvoir la coopération entre les régions au sein de l'UE, ainsi qu'entre les régions de l'UE et les pays voisins. Il se concentre sur la coopération régionale et peut financer des projets impliquant plusieurs pays méditerranéens. Différents types de coordination existent, chacune avec son propre champ d'application et ses objectifs :

- Coopération transfrontalière Interreg NEXT (dernière phase de la Coopération transfrontalière Interreg A).
- Interreg B (Coopération transnationale).
- Interreg C (Coopération interrégionale) – le principal programme étant INTERREG Europe.

Interreg NEXT « Bassin de la mer Méditerranée » (ci-après « NEXT MED »⁶⁶)⁶⁷ continuera à soutenir la coopération euro-méditerranéenne pour la période 2021-2027 dans le cadre de la Politique de cohésion de l'Union européenne⁶⁸. NEXT MED est mis en œuvre dans le cadre du volet B « Coopération transnationale » de la dimension extérieure d'Interreg, qui permet la coopération sur des territoires transnationaux plus étendus ou autour de bassins maritimes entre les États membres de l'UE et les pays partenaires voisins du Sud.⁶⁹

b. Types de projets/Domaines d'intervention du programme Interreg NEXT MED

Interreg NEXT MED vise à « contribuer à un développement intelligent, durable et équitable pour tous dans tout le bassin méditerranéen en soutenant une coopération de grande envergure, équilibrée et durable, et une gouvernance multiniveau. La mission du programme est de financer des projets de coopération qui répondent aux défis socio-économiques, environnementaux et de gouvernance communs au niveau méditerranéen, tels que l'adoption de technologies avancées, la compétitivité des PME et la création d'emplois, l'efficacité énergétique, la gestion durable de l'eau, l'adaptation au changement climatique, la transition vers une économie circulaire et économe en ressources, l'éducation et la formation, les soins de santé, etc. »⁷⁰

Interreg NEXT MED étend sa dimension territoriale pour couvrir 15 pays représentant plus de quatre-vingt-dix (90) territoires, notamment les PC suivantes : Algérie, Chypre, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Tunisie et Turquie.

La stratégie thématique NEXT MED s'articule autour de quatre (4) grands objectifs, déclinés en neuf (9) objectifs spécifiques. Les points suivants sont particulièrement pertinents pour cette stratégie :⁷¹

⁶⁵ Actuellement dans sa 6^e période de programmation, donc connu sous le nom Interreg VI ou Interreg Next.

⁶⁶ Voir <https://www.enicbmed.eu/fr/next-med>.

⁶⁷ Interreg NEXT MED est le résultat d'une vaste collaboration entre les représentants nationaux de quinze (15) pays, notamment les PC suivantes : Algérie, Chypre, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Tunisie et Turquie. Il a également inclus plusieurs volets de consultation avec plus de cinq cents (500) parties prenantes de la région méditerranéenne.

⁶⁸ Cela s'appuie sur l'expérience et les résultats des programmes Med de coopération transfrontalière de l'ENPI (2007-2013) et de l'ENI (2014-2020).

⁶⁹ Voir <https://www.enicbmed.eu/fr/interreg-next-med-decouvrez-le-nouveau-programme-transnational-de-cooperation-en-mediterranee>.

⁷⁰ Voir <https://www.enicbmed.eu/fr/interreg-next-med-decouvrez-le-nouveau-programme-transnational-de-cooperation-en-mediterranee>.

⁷¹ Voir <https://www.enicbmed.eu/fr/interreg-next-med-decouvrez-le-nouveau-programme-transnational-de-cooperation-en-mediterranee>.

- i. L'objectif politique 1 vise une « Une Méditerranée plus compétitive et plus intelligente » en :
 - Développant et améliorant les capacités de recherche et d'innovation, ainsi que l'utilisation des technologies de pointe ; et
 - Renforçant la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs.

Un total de 66,6 millions d'euros est alloué à l'objectif stratégique 1, ce qui correspond à 29 % du budget du programme.⁷²

- ii. L'objectif politique 2 vise « Une Méditerranée plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone » en :
 - Promouvant l'efficacité énergétique et réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
 - Promouvant l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophe, la résilience en tenant compte des approches écosystémiques ;
 - Promouvant l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau ; et
 - Promouvant la transition vers une économie circulaire et économe en ressources.

Un total de 96,9 millions d'euros est alloué à l'objectif stratégique 2, ce qui correspond à 42 % du budget du programme.

- iii. L'objectif politique 3 vise « Une Méditerranée plus sociale et inclusive » en :
 - Améliorant l'égalité d'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement d'infrastructures accessibles, notamment en favorisant la résilience dans le domaine de l'enseignement et de la formation à distance et en ligne ; et
 - Assurant un accès équitable à la santé et favorisant la résilience des systèmes de santé, y compris les soins primaires, et promouvant la transition des soins institutionnels vers les soins familiaux et communautaires.

Un total de 48,8 millions d'euros est alloué à l'objectif stratégique 3, ce qui correspond à 21 % du budget du programme.

- iv. L'objectif spécifique Interreg vise « une meilleure gouvernance de la coopération pour la Méditerranée » en :
 - Favorisant les modèles et processus de gouvernance locale à travers des partenariats intersectoriels, multiniveaux et transfrontaliers ; et
 - Encourageant la coopération et le dialogue entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions en vue d'aborder les questions d'intérêt commun au niveau local à travers des échanges transnationaux, et des approches ascendantes et participatives.

Un total de 17,7 millions d'euros est alloué à l'objectif spécifique Interreg, ce qui correspond à 8 % du budget du programme.

c. Critères de financement particuliers

Interreg a indiqué qu'un premier appel à propositions, ainsi qu'une section FAQ et des directives seraient publiés en ligne. Une fois que l'appel à propositions aura été lancé, un site Web dédié sera également créé.

d. Processus de demande

Le processus de demande spécifique, et les directives utiles, sont exposés sur le site Web dédié. Le premier appel à propositions a été publié à la fin de l'année 2023, pour un montant de 103,6 millions d'euros de financements de l'UE.⁷³

e. Éligibilité du REMPEC et du CAR/ASP

Cela dépendra des critères exacts définis dans l'appel à propositions.⁷⁴

f. Éligibilité des PC

Les PC suivantes qui sont membres de l'UE sont éligibles au programme Interreg NEXT MED :

- Chypre
- Espagne⁷⁰
- France⁶⁶
- Grèce⁶⁷
- Italie⁶⁸
- Malte

Les PC suivantes, qui sont des pays partenaires, sont éligibles au programme Interreg NEXT MED :

- Albanie
- Algérie
- Bosnie-Herzégovine
- Égypte
- Israël
- Liban
- Libye
- Monténégro
- Tunisie

6.1.3. Opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) via Horizon Europe

a. Présentation d'Horizon Europe

Horizon Europe, le successeur d'Horizon 2020 (2014-2020), est le programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE pour 2021-2027. Il se concentre sur le financement de la recherche et d'innovations révolutionnaires.

Cela comprend des projets de recherche et d'innovation, mais aussi des projets de renforcement des capacités en lien avec les technologies maritimes et la protection de l'environnement.

Par exemple, les projets visant à développer des techniques BWM améliorées ou les études sur l'impact environnemental du rejet des eaux de ballast pourraient être pertinents et bénéficier de subventions en vertu de ce programme. Horizon Europe se concentre aussi sur le développement de synergies avec

⁷³ Voir <https://www.interregnextmed.eu/interreg-next-med-launches-e100m-funding-call/>

⁷⁴ Les documents utiles sont consultables à l'adresse : www.interregnextmed.eu/apply-for-funding/first-call-for-proposals/submit-a-proposal/

d'autres programmes de l'UE, comme les Fonds structurels et d'investissement européens, le programme pour une Europe numérique et la Politique agricole commune.

b. Types de projets/Domaines d'intervention d'Horizon Europe

Les EEE sont particulièrement pertinentes.⁷⁵

c. Critères de financement particuliers

Le 17 octobre 2023, Horizon Europe a lancé un appel « Biodiversité et services écosystémiques ».⁷⁶ Le délai de dépôt des demandes est fixé au 22 février 2024. L'appel concerne les EEE et les projets doivent être « admissibles » et « éligibles ».

Les critères d'admissibilité incluent ce qui suit :

- Les demandes doivent être déposées dans les délais.
- Les demandes doivent être déposées via le portail électronique Funding & Tenders.
- Les demandes papier ne sont PAS acceptées.
- Les demandes doivent être soumises en utilisant les formulaires mis à disposition via le système électronique.
- La structure et la présentation doivent correspondre aux instructions données sur les formulaires.
- Les demandes doivent être complètes et contenir toutes les pièces, toutes les annexes obligatoires et tous les justificatifs demandés.
- Les demandes doivent être lisibles, accessibles et imprimables.
- Les demandes doivent inclure un plan d'exploitation et de diffusion des résultats.

Éligibilité – voir les points e et f ci-dessous.

Une fois que les critères d'admissibilité et d'éligibilité sont remplis, les critères de financement spécifiques ou, dans le cas présent, les « critères d'octroi » sont évalués selon des principes d'« excellence, impact, qualité et efficacité de la mise en œuvre ».⁷⁷

d. Processus de demande

Le processus de demande s'effectue en ligne **via** le [portail Web](#) qui est actuellement ouvert au dépôt des demandes. La date de clôture est fixée au 22 février 2024. Dans les demandes associées aux actions d'innovation HORIZON, le demandeur doit cliquer sur « Start submission » pour commencer la demande.

Please select the type of your submission:

HORIZON Innovation Actions [HORIZON-IA], HORIZON Action Grant Budget-Based [HORIZON-AG]

Start submission

⁷⁵ Règlement (UE) 1143/2014 sur les EEE entré en application le 1^{er} janvier 2015. Il dresse une liste d'espèces exotiques envahissantes pour l'UE (la liste de l'UE). Le Règlement sur les EEE prévoit un ensemble de mesures pour l'ensemble de l'UE en lien avec les EEE inscrites sur la liste de l'UE. L'EASIN (Réseau européen d'information sur les espèces exotiques) fournit des informations sur les EEE et soutient officiellement le Règlement de l'UE 1143/2014.

⁷⁶ HORIZON-CL6-2024-BIODIV-01 Voir <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/horizon-cl6-2024-biodiv-01-1?keywords=invasive%20alien>.

⁷⁷ Voir https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2023-2024/wp-13-general-annexes_horizon-2023-2024_en.pdf.

e. Éligibilité du REMPEC et du CAR/ASP

En tant qu'entité juridique, le Secrétariat peut demander un financement.⁷⁸

f. Éligibilité des PC

Toutes les PC, sauf Monaco, peuvent demander un financement.⁷⁹

6.2. OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT : SOURCES DE FINANCEMENT VIA DES INVESTISSEMENTS

6.2.1 Opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWB (2022-2027) via la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

a. Présentation de la BERD

La BERD a été créée en 1991 pour « favoriser la transition vers l'économie de marché et promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise ». ⁸⁰ La BERD est une banque multilatérale de développement initialement fondée afin d'accompagner la transition vers l'économie de marché des pays d'Europe centrale et de l'Est, ainsi que les pays de l'ancien bloc soviétique. Son siège se trouve à Londres et elle agit dans de nombreuses régions, dont l'Europe centrale, les pays baltes, les Balkans, l'Europe de l'Est, le Caucase, l'Asie centrale, et le sud et l'est de la Méditerranée.

La BERD se concentre sur les projets commerciaux et de développement dans les économies en transition. Sa mission est de promouvoir la transition vers une économie de marché ouverte et durable dans les pays où elle opère et d'encourager l'initiative privée et l'esprit d'entreprise. Elle propose donc des financements aux entreprises, directement et par le biais d'intermédiaires financiers, ainsi qu'une coopération technique dans différents secteurs.

La BERD a depuis étendu ses activités pour relever des défis plus larges comme la durabilité environnementale, l'inclusion et l'intégration régionale. La BERD inclut des activités des secteurs public et privé, et elle joue un rôle important en encourageant le développement économique et en veillant à ce que le progrès soit à la fois durable et bénéfique pour la communauté au sens large.

b. Types de projets/Domaines d'intervention de la BERD

Ses domaines d'intervention incluent la durabilité environnementale, le développement d'infrastructures, l'innovation et le transfert technologique.

c. Critères de financement particuliers

Selon les critères de financement généraux, le projet doit :⁸¹

- être situé dans un pays d'opérations de la BERD ;
- proposer des perspectives commerciales solides ;

⁷⁸ Voir https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2023-2024/wp-13-general-annexes_horizon-2023-2024_en.pdf.

⁷⁹ Voir https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2023-2024/wp-13-general-annexes_horizon-2023-2024_en.pdf.

⁸⁰ Voir <https://www.ebrd.com/fr/home>.

⁸¹ Voir <https://www.ebrd.com/downloads/research/factsheets/guiddef.pdf>.

- bénéficier d'importantes contributions, en capitaux ou en nature, de la part du promoteur du projet ;
- favoriser l'économie locale et contribuer au développement du secteur privé ; et
- répondre aux normes bancaires et environnementales.

d. Processus de demande

Le processus de demande exige :⁸²

i. Informations sur le projet

- Brève description du projet indiquant comment sera utilisé le financement de la Banque.
- Informations générales sur le promoteur de projet, notamment expérience opérationnelle, situation financière et indications sur la manière dont l'entreprise soutiendra le projet en termes de capitaux, de gestion, d'opérations, de production et de marketing.
- Indications sur le produit ou le service qui sera développé et sur la manière dont il sera produit ou fourni.
- Étude du marché, notamment clientèle visée, concurrence, part de marché et volume de ventes, stratégie de prix et distribution.

ii. Informations financières

- Données précises sur les coûts du projet et sur la manière dont les fonds seront utilisés.
- Résumé des besoins associés à la mise en œuvre du projet, y compris désignation des sous-traitants et aperçu du processus de passation des marchés.
- Identification des autres sources de financement.
- Aperçu des résultats financiers attendus du projet.

iii. Informations environnementales et réglementaires

- Résumé des questions environnementales et, si possible, copie des audits environnementaux ou des évaluations d'impact.
- Informations sur les licences ou permis gouvernementaux requis, les subventions disponibles, les restrictions d'importation ou d'exportation, les tarifs ou quotas douaniers et les restrictions monétaires.

e. Éligibilité du REMPEC et du CAR/ASP

Si le financement est demandé par un consortium de pays, il sera indirectement applicable au REMPEC et au CAR/ASP.

f. Éligibilité des PC

Les PC pouvant recevoir un soutien de la BERD sont les suivantes : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Grèce, Liban, Maroc, Monténégro, Slovaquie, Tunisie et Turquie. Les domaines d'intervention incluent la durabilité environnementale, le développement d'infrastructures, l'efficacité énergétique et le changement climatique, le dialogue autour des politiques et des fonds de coopération technique. Ses financements prennent principalement la forme de prêts.⁸³

⁸² Voir <https://www.ebrd.com/downloads/research/factsheets/guidef.pdf>.

⁸³ Voir <https://www.ebrd.com/downloads/research/guides/finance.pdf>.

6.2.2 Opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) via la Société financière internationale (IFC)

a. Présentation de l'IFC

L'IFC, membre du Groupe de la Banque Mondiale, est la plus grande institution d'aide au développement du monde dédiée exclusivement au secteur privé dans les pays en développement. Elle met l'accent sur les projets visant la durabilité environnementale. L'IFC prodigue également une assistance technique et des services de conseil.

b. Types de projets/Domaines d'intervention de l'IFC

Dans le cadre de la SMR, les projets d'infrastructure sont les plus pertinents. L'IFC aide les gouvernements à structurer des partenariats public-privé afin d'améliorer l'accès des populations à des infrastructures de grande qualité⁸⁴, qui pourraient inclure les infrastructures portuaires.

c. Critères de financement particuliers

Le projet doit :⁸⁵

- être situé dans un pays en développement membre de l'IFC ;
- faire partie du secteur privé ;
- être réalisable sur le plan technique ;
- présenter de bonnes perspectives de rentabilité ;
- profiter à l'économie locale ; et
- être sain sur le plan environnemental et social, et respecter nos exigences sociales et environnementales ainsi que celles du pays hôte.

d. Processus de demande

Il n'existe aucun formulaire de demande standard pour l'IFC. Toute entreprise ou tout entrepreneur national ou étranger cherchant à créer un nouvel établissement ou à développer une société existante peut contacter directement l'IFC.⁸⁶ Un projet d'investissement doit inclure au minimum les informations suivantes :

i. Description :

- Une brève description du projet.

ii. Parrainage, gestion et assistance technique

- Historique et entreprise des soutiens, y compris informations financières ;
- Organisation de gestion proposée, noms et CV des responsables ; et
- Description des arrangements techniques et autre aide extérieure (gestion, production, marketing, finance, etc.)

iii. Marché et ventes

⁸⁴ Voir <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/ifc-ar19-volume-1-06-our-expertise.pdf>.

⁸⁵ Voir <https://www.ifc.org/en/what-we-do/products-and-services/how-to-apply-for-financing#:~:text=Be%20technically%20sound%3B.those%20of%20the%20host%20country.>

⁸⁶ Voir <https://www.ifc.org/en/what-we-do/products-and-services/how-to-apply-for-financing#:~:text=Be%20technically%20sound%3B.those%20of%20the%20host%20country.>

- Volumes de production prévus, prix unitaires, objectifs de vente et parts de marché de l'entreprise proposée ;
- Utilisateurs potentiels des produits et canaux de distribution choisis ;
- Sources actuelles de fourniture des produits ;
- Concurrence future et possibilité du lancement sur le marché de produits de substitution ;
- Protection tarifaire ou restrictions d'importation affectant les produits ; et
- Facteurs critiques déterminant le potentiel du marché.

iv. Faisabilité technique, main d'œuvre, sources des matières premières et environnement

- Observations relatives aux complexités techniques particulières, besoins en savoir-faire et compétences spéciales ;
- Fournisseurs possibles d'équipement ;
- Disponibilité de la main-d'œuvre et de l'infrastructure (transport et communication, électricité, eau, etc.) ;
- Répartition des coûts opérationnels prévus par catégories de dépenses principales ;
- Source, coût et qualité des matières premières et relations avec les industries associées ;
- Restrictions d'importation sur les matières premières requises ;
- Emplacement proposé de l'établissement compte tenu des fournisseurs, des marchés, de l'infrastructure et de la main d'œuvre ;
- Taille proposée de l'établissement par rapport aux autres établissements connus ; et
- Problèmes environnementaux potentiels et réponse à ce type de problématiques.

v. Exigences d'investissement, financement de projet et retours

- Structure financière proposée de l'établissement, avec indication des sources attendues, des conditions des capitaux et du financement de la dette ;
- Type de financement demandé à l'IFC (prêt, capitaux, quasi-fonds propres, combinaison de produits financiers, etc.) et montant ;
- État financier prévu, informations sur la rentabilité et retour sur investissement ; et
- Facteurs critiques déterminant la rentabilité.

vi. Soutien gouvernemental et réglementations

- Mesures incitatives gouvernementales et soutien disponible pour le projet ;
- Contribution attendue du projet au développement économique ; et
- Aperçu des réglementations gouvernementales sur le contrôle des changes et les conditions d'entrée au capital et du rapatriement.

vii. Calendrier

Calendrier envisagé pour la préparation et la réalisation du projet.

e. **Éligibilité du REMPEC et du CAR/ASP**

S. O.

f. Éligibilité des PC

L'IFC est membre du Groupe de la Banque Mondiale. La plupart des pays méditerranéens sont membres du Groupe de la Banque Mondiale et, par extension, sont actionnaires de l'IFC.

6.2.3 Opportunités de financement pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) via un partenariat public-privé (PPP)

a. Présentation d'un PPP

Un PPP est une coentreprise formée entre des agences gouvernementales et des entreprises privées visant à financer, concevoir, mettre en œuvre et opérer des projets et des services. Aucun PPP existant n'est pertinent pour la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027), mais le REMPEC pourrait, par exemple, lancer une « Initiative d'évaluation des risques des eaux de ballast » avec des autorités maritimes locales pouvant proposer des orientations en matière de réglementation, une expertise maritime locale et un soutien logistique. Le REMPEC pourrait proposer une expertise régionale.

Le PPP pourrait être établi entre les sociétés de transport maritime, les entreprises d'analyse des eaux de ballast et des consultants environnementaux spécialisés dans les environnements marins. Les entreprises de transport maritime disposant de technologies de surveillance pourraient fournir des données sur les rejets d'eaux de ballast (par ex. volume, itinéraires et fréquence) pour aider les consultants à développer un outil d'évaluation des risques. Le REMPEC pourrait fournir la formation sur l'utilisation de l'outil d'évaluation des risques.

b. Types de projets/Domaines d'intervention des PPP

Les PPP sont particulièrement courants pour les projets d'infrastructure. Les gouvernements utilisent souvent les PPP pour concevoir, financer, construire et opérer des éléments d'infrastructure ou pour fournir des services traditionnellement proposés par le secteur public. Cela pourrait inclure des projets d'infrastructure portuaire. Les partenariats axés sur la conservation de l'environnement sont aussi un important domaine d'intervention et pourraient être vus comme des « PPP environnementaux ». L'assistance technique peut inclure le transfert de compétences, le renforcement des capacités, les solutions technologiques, les pratiques opérationnelles, l'expertise en gestion, etc.

c. Critères de financement particuliers

Il n'existe pas de critères de financement particuliers pour les PPP. Le Secrétariat ou les PC devront approcher directement les entreprises privées concernées ou les autorités maritimes locales. Les entreprises de transport maritime opérant dans la mer Méditerranée, les autorités portuaires locales, les ONG et les organisations environnementales pertinentes sont à envisager.

d. Processus de demande

Le Secrétariat ou les PC doivent identifier des acteurs potentiels de la protection maritime ou de l'environnement pour un partenariat public-privé. Une réunion peut être organisée afin de présenter un dossier. Les négociations pourraient alors commencer pour sécuriser le financement.

e. Éligibilité du REMPEC et du CAR/ASP

Le Secrétariat peut approcher le secteur public pour former un PPP.

f. Éligibilité des PC

Les PC peuvent individuellement ou collectivement approcher le secteur public afin de former un PPP en vue de la mise en œuvre de la Convention BWM.

ANNEXE I : PRÉSENTATION DES SOURCES DE FONDS ET OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT, DES ACTEURS ET DES MÉCANISMES POTENTIELS CLÉS

Les tableaux qui suivent compilent une présentation des sources de fonds et opportunités de financement, des acteurs et des mécanismes potentiels clés afin de soutenir le Secrétariat (REMPEC et CAR/ASP) et les PC dans le cadre de la ratification et de la mise en œuvre effective de la Convention BWM, ainsi que dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027).

TABLEAU 2 : SOURCES DE FINANCEMENT VIA DES SUBVENTIONS

TYPE DE FINANCEMENT : SOURCES DE FINANCEMENT VIA DES SUBVENTIONS					
TYPE D'OPPORTUNITÉ DE FINANCEMENT	NOM DE L'OPPORTUNITÉ DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DIRECTEMENT PERTINENTS POUR LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE BWM (2022-2027)	DEMANDE RECOMMANDÉE POUR ASSISTANCE TECHNIQUE (SUBVENTIONS PRINCIPALEMENT) ET/OU INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES	BUDGET ACTUEL	PÉRIODE DE FINANCEMENT
PROGRAMMES/FONDS DE L'UE⁸⁷	<u>Fonds européen de développement régional (FEDER)</u>	<p>Le FEDER est l'un des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) ; il a pour objectif de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'UE. Il s'agit d'un des quatre fonds spécifiques désignés en vertu de la Politique de cohésion de l'UE 2012–2027.⁸⁸</p> <p>Le FEDER permet des « investissements pour une Europe plus intelligente, plus verte, plus connectée et plus sociale, qui est plus proche de ses citoyens »⁸⁹. En résumé, ce fonds sert à investir dans le développement social et économique de toutes les régions et villes de l'UE.</p> <p>Priorités / objectifs de financement :</p>	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.	« Ressources globales » totales de la Politique de cohésion = 392 milliards d'euros ⁹⁰ .	2021-2027

⁸⁷ Les allocations des financements pour les programmes et fonds de l'UE répertoriés et abordés dans cette section sont déterminées dans le cadre du CFP de l'UE. Le CFP fixe la limite maximale pour ces fonds sur une période de plusieurs années.

⁸⁸ Les quatre fonds spécifiques désignés en vertu de la Politique de cohésion de l'UE 2012–2027 sont les suivants : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds de cohésion (FC), le Fonds social européen Plus (FSE+) et le Fonds pour une transition juste (FTJ). La pertinence directe du FSE+ et du FTJ est limitée. Il pourrait toutefois y avoir quelques chevauchements indirects en matière de renforcement des capacités, de création d'emplois et d'inclusion sociale dans les régions maritimes, et de défis socio-économiques du fait de transitions environnementales plus larges. Le montant total des fonds de l'UE alloués à la Politique de cohésion est de 392 milliards d'euros. Avec le co-financement national, près de 500 milliards d'euros seront disponibles pour financer les programmes dans les régions et pays de l'UE. Voir https://ec.europa.eu/regional_policy/funding/available-budget_en.

⁸⁹ Voir https://ec.europa.eu/regional_policy/funding/erdf_en.

⁹⁰ Pour les allocations spécifiques, voir <https://cohesiondata.ec.europa.eu/stories/s/2021-2027-EU-allocations-available-for-programming/2w8s-ci3y/>.

		<ul style="list-style-type: none"> • Plus compétitive et intelligente via l'innovation et le soutien aux petites et moyennes entreprises, ainsi que la digitalisation et la connectivité numérique. • Plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone. • Plus connectée en améliorant la mobilité. • Plus sociale en soutenant l'emploi, l'éducation, le développement des compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins, ainsi qu'en améliorant le rôle de la culture et du tourisme durable. • Plus proche de ses citoyens en soutenant le développement local et un développement urbain durable à travers l'UE. 			
	Fonds de cohésion (FC)	Ayant pour objectif de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE, le FC assure un soutien aux États membres dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne des 27 membres de l'UE. Plus particulièrement, il permet de soutenir les investissements dans les domaines de l'environnement et des réseaux transeuropéens en ce qui concerne les infrastructures de transport (RTE-T). ⁹¹ Pour la période 2021-2027, le Fonds de cohésion est applicable aux PC suivantes : Grèce, Croatie, Chypre, Malte et Slovaquie.	Investissements dans les infrastructures.	« Ressources globales » totales de la politique de cohésion = 392 milliards d'euros ⁹² .	2021-2027
	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)	Le FEAMPA soutient les politiques pour les affaires maritimes et la pêche de l'UE et appelle à des projets régionaux. Un des principaux objectifs du FEAMPA est le soutien à la conservation de l'environnement marin. Ses autres objectifs comprennent notamment la croissance bleue durable et la coopération régionale. Ce fonds est le successeur du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pour la période budgétaire 2021-2027.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.	6,108 milliards d'euros ⁹³	2021-2027
	Horizon Europe ⁹⁴	Horizon Europe, le successeur d'Horizon 2020 (2014-2020), est le programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE pour 2021-2027. Il se concentre sur le financement de la recherche et d'innovations révolutionnaires. Cela inclut les projets de	Assistance technique.	95,5 milliards d'euros ⁹⁵	2021-2027

⁹¹ On estime que 37 % de l'allocation financière globale du FC va contribuer à la réalisation d'objectifs d'action climatique.

⁹² Pour les allocations spécifiques, voir <https://cohesiondata.ec.europa.eu/stories/s/2021-2027-EU-allocations-available-for-programming/2w8s-ci3y/>.

⁹³ Voir <https://www.fi-compass.eu/funds/emfaf>.

⁹⁴ Initiative de recherche maritime méditerranéenne. Lancement de l'Initiative « Méditerranée » du programme Horizon Europe.

⁹⁵ Voir <https://www.catalyze-group.com/fund/horizon-europe/budget/#:~:text=The%20Horizon%20Europe%20budget%20will,from%202021%2C%20lasting%20until%202027.>

		recherche et d'innovation, mais aussi ceux de renforcement des capacités en lien avec les technologies maritimes et la protection de l'environnement. Par exemple, les projets visant à développer des techniques BWM améliorées ou les études sur l'impact environnemental du rejet des eaux de ballast pourraient être pertinents et bénéficier d'un financement via ce programme. Horizon Europe cherche également à développer des synergies avec d'autres programmes de l'UE comme, par exemple, les Fonds structurels et d'investissement européens, le programme pour une Europe numérique et la Politique agricole commune.			
	<p><u>Interreg</u>⁹⁶</p> <p><u>Programme Interreg Med, souvent appelé Interreg NEXT MED</u></p>	<p>Interreg⁹⁷, qui fait partie de la politique de cohésion de l'UE, est une série de programmes de l'UE visant à promouvoir la coopération entre les régions au sein de l'UE, ainsi qu'entre les régions de l'UE et les pays voisins. Il met l'accent sur la coopération régionale et permet de financer des projets impliquant plusieurs pays méditerranéens. Il existe plusieurs types de coordination, chacune avec son propre champ d'application et ses propres objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coopération transfrontalière Interreg NEXT (qui est la dernière phase de la Coopération transfrontalière Interreg A). • Interreg B (Coopération transnationale). • Interreg C (Coopération interrégionale) – le principal programme étant INTERREG Europe. <p>Le Programme Interreg Med, aussi appelé Interreg NEXT MED, est un programme européen de coopération transnationale pour la région méditerranéenne qui s'inscrit dans le cadre plus large du programme Interreg, spécifiquement sous le volet Interreg B, qui traite de la coopération transnationale⁹⁸. C'est le volet le plus pertinent pour la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027). Ce programme soutient les projets de développement de nouveaux concepts et pratiques innovantes, et fait la promotion d'une utilisation raisonnée des ressources.</p>	Assistance technique (Programme Interreg Med – qui fait partie du volet Interreg B).	10 milliards d'euros ⁹⁹	2021-2027

⁹⁶ Interreg est principalement financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

⁹⁷ Actuellement dans sa 6^e période, d'où l'appellation Interreg VI ou Interreg Next souvent utilisée.

⁹⁸ Il convient de mentionner que, séparément, le Programme méditerranéen de coopération transfrontalière dans le cadre de l'instrument européen de voisinage (Programme IEV CTF Med) fait partie de la Politique européenne de voisinage (PEV) et soutient les projets de coopération dans les régions méditerranéennes.

⁹⁹ Voir <https://interreg.eu/about-interreg/#:~:text=2021%2D2027%20is%20the%20sixth,EU's%20main%20cohesion%20policy%20priorities.>

	Programme LIFE ¹⁰⁰	Le programme LIFE est l'instrument de financement de l'UE pour l'action environnementale et climatique. Le sous-programme Nature et biodiversité a pour objectifs de protéger et restaurer la nature en Europe, ainsi que de ralentir et d'inverser la perte de biodiversité. Par conséquent, il finance des projets de protection de la nature, en particulier dans les domaines de la biodiversité, des habitats et des espèces. Il apportera son soutien à d'autres projets qui contribuent, entre autres, à la mise en œuvre de la réglementation EEE de l'UE sur la prévention et la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE). ¹⁰¹	Assistance technique.	Environ 5,4 milliards d'euros ¹⁰²	2021-2027
	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI) — Europe dans le monde	L'IVDCI - Europe dans le monde est l'outil post-2020 pour la mise en œuvre de la Politique européenne de voisinage (PEV) ¹⁰³ . Il couvre les pays méditerranéens qui font partie du « Voisinage méridional ». ¹⁰⁴ L'IVDCI donne la priorité au développement durable en parallèle d'autres thématiques prioritaires telles que le changement climatique, l'environnement, l'énergie, les transports et une économie bleue durable. Il se concentre également sur la coopération et les partenariats avec les pays bénéficiaires. L'IVDCI est de nature flexible, ce qui permet à l'UE de répondre rapidement aux défis et besoins émergents.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.	Environ 80 milliards d'euros ¹⁰⁵	2021-2027
ORGANISATIONS ET FONDATIONS INTERNATIONALES ¹⁰⁶	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	Le FEM finance divers projets, y compris des projets liés aux environnements marins et à la biodiversité. Il est actuellement à sa 8 ^e reconstitution des ressources (FEM 8).	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.	5,33 milliards d'USD en promesses de dons ¹⁰⁷	2022-2026

¹⁰⁰ Voir également https://single-market-economy.ec.europa.eu/industry/strategy/hydrogen/funding-guide/eu-programmes-funds/life-programme_en.

¹⁰¹ Paragraphe 1 de la Réglementation (UE) N° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014.

¹⁰² Voir https://single-market-economy.ec.europa.eu/industry/strategy/hydrogen/funding-guide/eu-programmes-funds/life-programme_en#:~:text=Financing%20details,the%20field%20of%20climate%20action.

¹⁰³ Entre 2014 et 2020, le PEV a été mis en œuvre par l'IEV. Le Programme CBC Med était un des programmes composant l'IEV pour la période 2014–2020.

¹⁰⁴ Les PC faisant partie du Voisinage méridional incluent : l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc, la République arabe syrienne et la Tunisie. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Turquie ne font pas partie des pays voisins de l'IVDCI et disposent d'un instrument distinct appelé Instrument d'aide de préadhésion (IAP).

¹⁰⁵ Voir https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/programme-performance-statements/neighbourhood-development-and-international-cooperation-instrument-global-europe-performance_en#budget.

¹⁰⁶ Bien que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pourraient également constituer de possibles sources de financement, elles ne sont pas considérées comme des ressources potentielles clés et, par conséquent, ne sont pas plus développées ici.

¹⁰⁷ Voir <https://www.thegef.org/who-we-are/funding/gef-8-replenishment>.

	<u>Fonds vert pour le climat (FVC)</u>	Le FVC s'intéresse à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques. Les domaines d'intervention pertinents pour la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) comprennent la protection de l'environnement, la résilience des écosystèmes marins, les projets synergiques, l'innovation et le renforcement des capacités, et les mesures d'adaptation.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.	755,8 millions d'USD ¹⁰⁸	2024-2027
	<u>Organisation Maritime Internationale (OMI)</u>	Les principaux domaines de soutien pourraient inclure l'assistance technique et le renforcement des capacités via son programme <u>PICT</u> , la collaboration régionale et les partenariats, comme le Projet de Partenariats GloFouling FEM-PNUD-OMI ¹⁰⁹ ou le Projet TEST Biofouling ¹¹⁰ . Grande variété de sources ¹¹¹ , notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds de la coopération technique (TC) de l'OMI. • Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs (MDTF) ont été établis pour encourager les contributions ciblant des problématiques spécifiques et pour soutenir des programmes de coopération technique spécifiques qui s'attaquent à ces problématiques. • Les accords bilatéraux conclus entre les gouvernements et les organisations afin de fournir un soutien financier et en nature à des programmes spécifiques. • D'autres accords. • Les dons en espèces ponctuels. 	Assistance technique.	Voir le rapport annuel ¹¹² .	Annuel
	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Le PNUD concentre ses efforts sur le développement durable, ce qui recouvre la protection de l'environnement et l'exploitation durable des mers. Il finance généralement des	Assistance technique ¹¹³ .	Appel à propositions jusqu'à 50 000 USD ¹¹⁴ .	Annuel

¹⁰⁸ Voir <https://www.greenclimate.fund/news/gcf-board-approves-new-strategic-plan-and-usd-756-million-new-climate-projects>.

¹⁰⁹ Voir <https://www.glofouling.imo.org/>.

¹¹⁰ Voir <https://testbiofouling.imo.org/>.

¹¹¹ <https://www.imo.org/fr/OurWork/TechnicalCooperation/Pages/ITCP.aspx>. Et sur les sources de financement, voir <https://www.imo.org/en/OurWork/PartnershipsProjects/Pages/Funding.aspx>.

¹¹² Voir <https://www.imo.org/fr/OurWork/TechnicalCooperation/Pages/ITCP.aspx>.

¹¹³ Ce fonds peut également servir à financer des infrastructures à petite échelle.

¹¹⁴ Voir [https://www.undp.org/ghana/publications/undp-gcf-small-grant-program-calls-proposals-2023#:~:text=UNDP%20GEF%20DSGP\)%20announces%20the,\(CSOs\)%20and%20community%20groups](https://www.undp.org/ghana/publications/undp-gcf-small-grant-program-calls-proposals-2023#:~:text=UNDP%20GEF%20DSGP)%20announces%20the,(CSOs)%20and%20community%20groups).

	<u>Programme de microfinancements du PNUD (PMF)</u>	projets liés à la durabilité environnementale et s'intéresse aux environnements marins. Mis en œuvre et piloté par le FEM, le PMF assure un soutien financier et technique aux projets de conservation et de restauration de l'environnement tout en améliorant le bien-être et les moyens de subsistance des personnes.			
	<u>Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)</u>	Outre le PNUE/PAM, le PNUE s'intéresse tout particulièrement aux environnements marins et aux différents programmes fournissant une assistance technique. Certains des domaines d'intérêt / programmes et financements pertinents, en plus du PAM, incluent les projets du FEM-PNUE et le PMF.	Assistance technique.	Voir les rapports annuels, les rapports sur les donateurs et le programme de travail du PNUE.	Variable
	<u>Conservation International</u>	Conservation International est une organisation à but non lucratif environnementale avec une implantation mondiale. Ses domaines d'intérêt comprennent la conservation de la biodiversité, la science et la recherche, le développement durable, les stratégies, les politiques et la promotion de l'action climatique, les financements innovants, les partenariats et l'information, et l'éducation.	Assistance technique.	Voir les rapports annuels et les états financiers.	Variable
	<u>Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)</u>	L'OCDE se concentre fortement sur la durabilité et offre principalement des recommandations quant aux politiques, des services de recherche et une plate-forme facilitant le dialogue. Plus particulièrement, elle fait la promotion de politiques visant à améliorer le bien-être économique et social mondial.	Assistance technique (ou conseils concernant les politiques, peu de probabilité d'octroi de subventions).	Budget biennal	Voir les documents sur le « Programme et le budget ».
	<u>Fondation MAVA</u>	La Fondation MAVA est une fondation de mécénat privé qui soutient les efforts de conservation. La région méditerranéenne figure parmi ses domaines d'intérêt.	La Fondation a cessé tout octroi de subventions fin 2022 et se concentre sur le financement de portefeuilles de projets proposés par des groupes de partenaires collaborant ensemble (Outcome Action Plans) ¹¹⁵ .	S. O.	S. O.
	<u>Fondation Prince Albert II de Monaco</u>	La Fondation Prince Albert II de Monaco est une entité de mécénat privé qui accorde des subventions aux projets de protection de l'environnement et de développement durable à travers le monde, notamment à ceux en lien avec la gestion de l'eau et la conservation de la biodiversité.	Assistance technique.	Voir le rapport annuel.	Variable

¹¹⁵ Voir <https://mava-foundation.org/approach-impact/#:~:text=We%20also%20engaged%20in%20a.at%20the%20end%20of%202022.>

	Sustainable Blue Economy Partnership (SBEP)	Le SBEP est une initiative collaborative qui réunit des organisations internationales, gouvernements, fondations et d'autres parties prenantes. Ce programme travaille à promouvoir des activités économiques durables dans l'économie bleue.	Assistance technique	40 millions d'euros ¹¹⁶	2024 ¹¹⁷
FONDS RÉGIONAUX	Initiative « Petites Îles de Méditerranée » (PIM)	Ce programme, mis en œuvre sous l'égide de l'institution publique française « Le Conservatoire du Littoral », finance des projets ayant pour objectif de protéger la biodiversité et de promouvoir le développement durable sur les petites îles de Méditerranée de différents pays.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.	Voir le rapport annuel.	Variable
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT NATIONAUX / SUBVENTIONS NATIONALES / AGENCES GOUVERNEMENTALES 118	Allocations budgétaires gouvernementales	Le ministère de l'Environnement / de l'Écologie peut, par exemple, disposer de budgets pour la conservation et le contrôle de la pollution ; tandis que le ministère des Transports peut disposer de fonds pour l'amélioration des infrastructures portuaires et, par exemple, pour des installations de traitement des eaux de ballast. Les agences ou autorités maritimes peuvent également disposer de budgets pour la sécurité maritime et la protection de l'environnement. Les fonds de recherche nationaux peuvent prévoir des budgets pour le développement technologique ou la recherche scientifique en lien avec la gestion des eaux de ballast.	Subventions nationales.	Voir le rapport annuel.	Variable
	Fonds pour l'environnement spécialisés	Des fonds pour l'environnement nationaux sont généralement créés pour financer les activités de protection de l'environnement et de conservation. Les fonds de gestion des zones côtières s'intéressent au développement et à la conservation des régions côtières et marines, et peuvent disposer d'allocations budgétaires pertinentes.			
	Fonds spécifiques de l'industrie	Les contributions de l'industrie maritime en faveur des mesures de sécurité et de protection de l'environnement pourraient aussi constituer une source de financement. Enfin, certains pays disposent de fonds pour le soutien aux pêcheries durables.			
AGENCES NATIONALES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT / FONDATIONS ET ONG NATIONALES	Agence italienne pour la coopération en matière de développement (AICS)	L'AICS a été impliquée dans divers projets ayant pour objectif la durabilité environnementale et la protection de l'environnement dans la région.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.	Voir les rapports annuels.	Variable

¹¹⁶ Voir <https://bluepartnership.eu/funding-opportunity/sustainable-blue-economy-partnerships-second-joint-transnational-call>.

¹¹⁷ Les appels sont lancés chaque année en février jusqu'en 2028.

¹¹⁸ Si les programmes de subvention nationaux sont alignés sur les initiatives internationales, ils peuvent venir compléter les financements de l'UE ou des Nations Unies.

	<u>Agence espagnole pour la coopération et le développement international (AECID)</u>	L'AECID mène plusieurs initiatives dans la région méditerranéenne en matière de développement durable et de conservation de l'environnement.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.	Voir les rapports annuels.	Variable
	<u>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)</u>	Bien que l'Allemagne ne soit pas un pays méditerranéen, l'agence allemande GIZ mène plusieurs projets liés au développement durable, à la conservation de l'environnement et à la protection maritime en partenariat avec des pays de la région.	Assistance technique.	Selon projet.	Non défini
	<u>Hellenic Aid</u>	L'entité Hellenic Aid est la Direction Générale pour la coopération internationale au développement du ministère grec des Affaires étrangères. Parmi ses domaines d'intérêt figurent : les intérêts maritimes, les engagements en faveur de l'environnement et la coopération régionale.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.	Voir les rapports annuels.	Variable
	<u>Agence pour le développement et la coopération internationale turque (TIKA)</u>	L'agence TIKA s'intéresse à la conservation de l'environnement, au développement durable, au renforcement des capacités et à la formation, au développement des infrastructures, à la coopération régionale, et aux ressources agricoles et en eau.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.	Variable.	Annuel
	<u>Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni (FCDO)</u>	Le FCDO, étant donné son intérêt pour les projets environnementaux et les partenariats internationaux, pourrait aussi être pertinent, en particulier s'il existe des partenariats ou des initiatives spécifiques liés à la région méditerranéenne.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.	Les allocations budgétaires exactes peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction des politiques du gouvernement britannique, des situations mondiales et des priorités.	Annuel

TABLEAU 3 : SOURCES DE FINANCEMENT VIA DES INVESTISSEMENTS

TYPE DE FINANCEMENT : SOURCES DE FINANCEMENT VIA DES INVESTISSEMENTS ¹¹⁹			
INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES			
TYPE D'OPPORTUNITÉ DE FINANCEMENT	NOM DE L'OPPORTUNITÉ DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DIRECTEMENT PERTINENTS POUR LA STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE BWM (2022 – 2027)	DEMANDE RECOMMANDÉE POUR ASSISTANCE TECHNIQUE (SUBVENTIONS PRINCIPALEMENT) ET/OU INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES
BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT (BMD)	Banque européenne pour la reconstruction et le développement BERD	La BERD travaille sur des projets commerciaux et de développement dans les économies en transition. Les PC éligibles à un soutien de la BERD sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Croatie, l'Égypte, la Grèce, le Liban, le Maroc, le Monténégro, la Slovénie, la Tunisie et la Turquie. Ses domaines d'intervention comprennent la durabilité environnementale, le développement d'infrastructures, l'efficacité énergétique et le changement climatique, le dialogue autour des politiques et des fonds de coopération technique. Ses financements prennent principalement la forme de prêts ¹²⁰ . Pour être éligibles, les projets doivent également proposer des perspectives commerciales solides et bénéficier de contributions en capitaux importantes.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.
	Banque européenne d'investissement (BEI)	La BEI est essentiellement une source de financement via des investissements qui propose des prêts, des capitaux, des garanties et des services de conseil pour les projets d'investissement durable qui contribuent à faire progresser les objectifs réglementaires de l'UE. La BEI fournit généralement des financements sous forme de subventions pour les projets environnementaux et maritimes. Plus spécifiquement, le Mécanisme de financement du capital naturel (NCF) de la BEI apporte un soutien aux projets ayant pour objectif la conservation du capital naturel, y compris la gestion des eaux.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.
	Banque Mondiale (BM)	La BM fournit une assistance financière et technique aux projets de développement. La BM compte divers domaines d'intervention et programmes en lien avec la durabilité environnementale, la protection du milieu marin et le développement d'infrastructures. Par exemple : la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (protection des écosystèmes marins et lutte contre la pollution marine), la gestion des ressources en eau, les transports et infrastructures, les partenariats, mais aussi le développement des connaissances et la recherche. La Société financière internationale (IFC) , qui est membre du Groupe de la Banque Mondiale, est la plus grande institution d'aide au développement du monde dédiée exclusivement au secteur privé dans les pays en développement. Elle met l'accent sur les projets visant la durabilité environnementale. L'IFC prodigue également une assistance technique et des services de conseil.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.

¹¹⁹ Les sources de financement via des investissements ne fonctionnent pas sur la base de périodes de financement fixes et, bien qu'elles puissent intégrer des contraintes en termes de capitaux et des considérations budgétaires, elles n'ont pas de budgets fixes. Ainsi, ces colonnes ont été supprimées du tableau.

¹²⁰ <https://www.ebrd.com/downloads/research/guides/finance.pdf>.

		La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) , qui est également membre du Groupe de la Banque Mondiale, soutient les pays à revenu intermédiaire et les pays pauvres solvables.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.
	Banque africaine de développement (BAfD)	La BAfD s'intéresse principalement au développement économique et à la lutte contre la pauvreté dans les pays d'Afrique, et finance régulièrement des projets d'infrastructures et environnementaux. L'Égypte, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc pourraient envisager de faire appel à la BAfD.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.
	Banque asiatique de développement (BASD)	La BASD s'intéresse principalement au développement économique et à la lutte contre la pauvreté en Asie et dans le Pacifique, et finance régulièrement des projets d'infrastructure et environnementaux. La Turquie pourrait éventuellement bénéficier des fonds de la BASD.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.
INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT (IFD) BILATÉRALES	Agence Française de Développement (AFD)	L'AFD finance divers projets en lien avec les problématiques maritimes, les ressources en eau et la biodiversité dans la région.	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.
OPTIONS DE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	Investissements étrangers directs (IED)¹²¹	Les IED sont des investissements réalisés par des sociétés étrangères dans des projets, qui peuvent être utilisés pour des améliorations et expansions des infrastructures portuaires, y compris des installations de traitement des eaux de ballast. Les IED sont généralement utilisés dans le cadre de projets de grande envergure à haute intensité de capital. Il convient de noter que les IED se font généralement en vue de retours commerciaux et sont adaptés à toute activité de la stratégie présentant un potentiel de génération de revenus.	Investissements dans les infrastructures.
	Investissements étrangers en portefeuille (IEP)	Il s'agit d'investissements réalisés dans les actions et obligations d'un pays, généralement pour des périodes plus courtes que les IED. Contrairement aux IED, les IEP sont généralement pour des périodes plus courtes et moins impliqués dans la gestion ou les opérations des entreprises bénéficiaires des investissements.	Investissements dans les infrastructures (si liés à des obligations).
	Partenariats Public-Privé (PPP)	Un PPP est une coentreprise formée entre des agences gouvernementales et des entreprises privées visant à financer, concevoir, mettre en œuvre et exécuter des projets et des services. Il existe plusieurs types de PPP. ¹²²	Assistance technique et investissements dans les infrastructures.
	Investissements en fonds propres	Bien qu'il ne s'agisse pas d'une source conventionnelle de financement pour la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027), il existe différents types d'investissements en fonds propres, par exemple les investisseurs providentiels, qui sont des personnes HNWI intéressées par le développement durable et la conservation de l'environnement, et qui investissent dans les technologies de gestion des eaux de ballast. Les investisseurs providentiels peuvent également	S. O.

¹²¹ Un autre exemple inclut les Smart ports : des investissements dans la technologie visant à rendre les ports plus efficaces, ce qui pourrait inclure des systèmes pour améliorer la gestion des eaux de ballast.

¹²² Par exemple : Renforcement des capacités et formation, et Centres de formation maritime : Développer des centres de formation en partenariat avec des institutions éducatives et les acteurs de l'industrie afin de former le personnel aux techniques et protocoles BWM. Analyse de données : Collaborer avec des sociétés technologiques spécialisées dans l'analyse des données pour évaluer l'efficacité de diverses méthodes de gestion des eaux de ballast. Partenariats pour la conservation de l'environnement – Fonds de conservation : Créer un fonds financé conjointement par le gouvernement et des organisations privées, dédié à la conservation maritime. PPP environnementaux : Des partenariats spécifiquement dédiés à la conservation environnementale pourraient également s'avérer utiles. PPP d'infrastructures : Ils pourraient aider à développer les installations nécessaires pour le traitement des eaux de ballast. Amélioration des installations portuaires : Nouer des partenariats avec les opérateurs portuaires privés afin d'intégrer des technologies et installations de traitement des eaux de ballast avancées.

		se regrouper au sein d'un groupe (groupes d'investisseurs providentiels). Étant donné que les investissements en capitaux propres visent des gains financiers, en plus des retours sociaux et environnementaux, il ne s'agit pas d'une source appropriée pour la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) car aucun élément de la stratégie ne va générer des gains financiers.	
	Financement du commerce extérieur	Pour les projets qui impliquent des échanges commerciaux internationaux, diverses solutions de crédit à l'exportation et de financement du commerce extérieur peuvent être envisagées. Aucune activité de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) n'implique de commerce international. Il ne s'agit pas d'une source conventionnelle de financement pour la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027).	S. O.
	Obligations vertes	Les obligations vertes sont similaires aux obligations traditionnelles, mais elles servent exclusivement à financer ou à refinancer des projets écologiques. Par exemple, les fonds levés grâce aux obligations vertes peuvent être utilisés pour développer ou moderniser les infrastructures portuaires et de transport maritime afin d'y intégrer des installations de traitement des eaux de ballast. Autre exemple : l'émission d'obligations vertes peut soutenir des initiatives de recherche et de développement visant à identifier des technologies de traitement des eaux de ballast plus efficaces et plus rentables, adaptées aux conditions méditerranéennes.	Investissements dans les infrastructures.

La section suivante de la présentation porte sur la manière dont la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) pourrait être soutenue par trois (3) ressources financières potentielles clés sous forme de subventions, ainsi que par trois (3) solutions financières clés sous forme d'investissements.

Les processus particuliers de demande de ces fonds varient selon le pays et le mécanisme de financement. Cependant, il faut généralement fournir des propositions de projet détaillées, une planification budgétaire et éventuellement des études de faisabilité. La collaboration entre de multiples parties prenantes - y compris des organismes gouvernementaux, des instituts de recherche et des organisations industrielles - peut augmenter les chances d'obtenir un financement. Dans le cas d'une stratégie régionale telle que la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027), la coopération internationale et l'éventuelle combinaison de différentes sources de financement nationales pourraient également constituer des approches efficaces.

Plus spécifiquement, le tableau ci-dessous propose une analyse de trois (3) ressources financières potentielles clés qui pourraient soutenir la mise en œuvre des activités de la Stratégie méditerranéenne BWM (2022-2027) sous forme :

- de subventions.
- d'investissements.

Pour chacune de ces options, le tableau :

- indique les priorités ;
- indique les procédures de demande du point de vue du demandeur ; et
- évalue si la région méditerranéenne y est éligible et, plus précisément, le Secrétariat (REMPEC et CAR/ASP).

TABLEAU 4 : TROIS (3) RESSOURCES FINANCIÈRES POTENTIELLES CLÉS POUVANT APPORTER UN SOUTIEN SOUS FORME DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MEDITERRANÉENNE BWM (2022-2027)

FEM					
PRIORITÉS / DOMAINES / THÉMATIQUES DU FONDS	PÉRIODE BUDGÉTAIRE ET BUDGET	CRITÈRES DE FINANCEMENT PARTICULIERS	PROCESSUS DE DEMANDE	ÉLIGIBILITÉ DU REMPEC ET DU CAR/ASP	ÉLIGIBILITÉ DES PC
<p>Dans le cadre du domaine des eaux internationales (IW)¹²³, le FEM soutient des projets traitant des problèmes de pollution marine, de la gestion écosystémique des grands écosystèmes marins et du renforcement de la résilience des écosystèmes marins. Le FEM accorde des financements pour aider les pays en développement à répondre aux objectifs des conventions internationales sur l'environnement, dont la Convention sur la gestion des eaux de ballast fait partie.¹²⁴</p> <p>(Remarque : sinon, le PMF du PNUD pourrait être envisagé).</p>	<p>2022–2026 5,33 milliards d'USD en promesses de dons au total pour le FEM 8</p>	<p>Tous les projets ou programmes doivent respecter les critères suivants pour être éligibles à un financement du FEM :¹²⁵</p> <p><u>Éligibilité du pays</u> : Les pays peuvent être éligibles à un financement du FEM de l'une des deux manières suivantes :</p> <p>a) Si le pays a ratifié les conventions auxquelles le FEM est lié et respecte les critères d'éligibilité décidés par les PC de chaque convention ; ou</p> <p>b) Si le pays est éligible à un financement de la Banque Mondiale (BIRD et / ou IDA) ou s'il est un bénéficiaire éligible de l'assistance technique du PNUD dans le cadre de l'objectif d'attribution des ressources (en particulier TRAC-1 et/ou TRAC-2).</p> <p><u>Priorité nationale</u> : Le projet doit être mené par le pays (plutôt que par un partenaire extérieur) et cohérent avec les priorités nationales en matière de développement durable.</p> <p><u>Priorités du FEM</u> : Afin d'atteindre les objectifs des accords</p>	<p>Selon la nature et le champ d'application du projet, il est nécessaire de tenir compte des étapes suivantes lors du processus de demande :</p> <p><u>PIF</u> : Le PIF est le formulaire de proposition initiale présenté au Secrétariat du FEM. Il fournit une première description du projet, de ses objectifs, des résultats attendus, des parties prenantes et une estimation budgétaire.</p> <p><u>Relecture technique</u> : Le PIF est ensuite soumis à une relecture technique par le Secrétariat du FEM et les agences concernées pour vérifier qu'il respecte les critères et les objectifs du domaine des eaux internationales.</p> <p><u>Consultations avec les parties prenantes</u> : La conception et les objectifs du projet sont affinés en consultant l'ensemble des parties prenantes clés, dont les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les</p>	<p>En tant que centres d'activités régionales, le REMPEC et le CAR/ASP ne peuvent bénéficier directement d'un financement IW du FEM. Le REMPEC et le CAR/ASP peuvent être des partenaires pour l'exécution/la mise en œuvre des projets menés par les entités nationales.</p>	<p>Deux facteurs importants :</p> <p>1) Le statut de la PC à l'égard des différentes conventions du FEM (dans ce cas, la Convention BWM) ; et</p> <p>2) Le statut de pays en développement ou de pays en situation de transition économique de la PC. Les PC suivantes sont éligibles :</p> <p>Albanie Algérie Bosnie-Herzégovine Égypte Liban Libye Maroc Monténégro République arabe syrienne Tunisie Turquie</p>

¹²³ Domaine qui s'intéresse aux systèmes aquatiques transfrontaliers, y compris les systèmes marins et d'eau douce.

¹²⁴ Voir <https://www.thegef.org/partners/conventions>.

¹²⁵ Voir <https://www.thegef.org/projects-operations/how-projects-work>.

		<p>environnementaux multilatéraux, le FEM doit soutenir les priorités des pays qui visent, à terme, de lutter de manière intégrée contre les leviers de la dégradation de l'environnement¹²⁶.</p> <p><u>Financement</u> : Le projet doit demander un financement du FEM uniquement pour les coûts supplémentaires convenus des mesures visant à atteindre les bénéfices environnementaux mondiaux.</p> <p><u>Participation</u> : Le projet doit impliquer le public dans la conception et la mise en œuvre du projet, conformément à la politique en matière d'implication des parties prenantes et à ses directives. Pour le domaine des eaux internationales (IW), le critère de financement particulier suivant s'applique :</p> <p><u>Nature transfrontalière</u> : Les projets doivent concerner des systèmes aquatiques transfrontaliers, ce qui signifie qu'ils doivent impliquer deux pays ou plus partageant un même système aquatique.</p> <p><u>Coûts supplémentaires</u> : Le financement du FEM prend en charge les coûts supplémentaires liés à la transformation d'un projet présentant des avantages nationaux en un projet</p>	<p>communautés locales et autres parties intéressées.</p> <p><u>Préparation du document de projet complet</u> : Un document de projet détaillé est développé une fois le PIF approuvé. Il contient des informations complètes sur le projet, dont ses objectifs, ses résultats attendus, son budget, les plans de surveillance et d'évaluation, l'évaluation des risques, etc.</p> <p><u>Approbation par les gouvernements</u> : Avant le dépôt définitif, le projet doit être approuvé par les gouvernements de tous les pays participants.</p> <p><u>Validation par le Conseil du FEM</u> : Le projet est ensuite présenté au Conseil du FEM en vue de sa validation finale.</p> <p><u>Mise en œuvre</u> : Une fois validé, le projet passe à la phase de mise en œuvre, qui est généralement gérée par l'une des agences partenaires du FEM.¹²⁷</p>		
--	--	--	---	--	--

¹²⁶ Pour cette raison, les domaines d'intervention (Biodiversité, Changements climatiques, Dégradation des sols, Eaux internationales, et Substances chimiques et déchets) restent les piliers autour desquels sont organisées les Orientations de programmation du FEM 8, et permettent aux pays de participer à certains « Programmes intégrés » qui visent à traiter les principaux facteurs de dégradation de l'environnement et/ou offrir plusieurs avantages qui tombent sous le mandat du FEM (pour plus de détails, voir les Orientations de programmation du FEM 8).

¹²⁷ Il est à noter qu'il est nécessaire de dialoguer directement avec les points focaux opérationnels du FEM dans les pays méditerranéens concernés et avec le Secrétariat du FEM pour déterminer les détails.

		<p>offrant des avantages pour l'environnement à l'échelle mondiale.</p> <p><u>Implication des parties prenantes</u> : Un critère essentiel est l'implication significative des parties prenantes, y compris des communautés locales, dans la conception et la mise en œuvre du projet.</p> <p><u>Approbation par les gouvernements</u> : Tous les projets doivent être approuvés par le Point focal opérationnel du FEM dans chacun des pays participants.</p>			
INTERREG NEXT MED					
PRIORITÉS / DOMAINES / THÉMATIQUES DU FONDS	PÉRIODE BUDGÉTAIRE ET BUDGET	CRITÈRES DE FINANCEMENT PARTICULIERS	PROCESSUS DE DEMANDE	ÉLIGIBILITÉ DU REMPEC ET DU CAR/ASP	ÉLIGIBILITÉ DES PC
<p>Protection de l'environnement, lutte et adaptation aux changements climatiques, promotion de transports durables et promotion de l'intégration sociale et culturelle.</p>	<p>2021-2027 Budget total pour Interreg : 10 milliards d'euros.¹²⁸</p>	<p>Le premier appel à propositions du programme était prévu pour novembre 2023.¹²⁹ L'appel à proposition doit inclure les critères de financement spécifiques.</p>	<p>L'appel à propositions précisera le processus de demande. Généralement, cela implique la soumission de candidatures.</p>	<p>Cela dépendra des critères exacts définis dans l'appel à propositions en question.</p>	<p><u>États membres de l'UE</u> :</p> <p>Chypre Espagne¹³⁰ France¹³¹ Grèce¹³² Italie¹³³ Malte</p> <p><u>Pays partenaires</u> :</p> <p>Albanie Algérie Bosnie-Herzégovine Égypte Israël Liban Libye Monténégro Tunisie</p>

¹²⁸ Voir <https://interreg.eu/about-interreg/#:~:text=2021%2D2027%20is%20the%20sixth,EU's%20main%20cohesion%20policy%20priorities>.

¹²⁹ Voir <https://cbc.ab.gov.tr/akdeniz/163/mediterranean-sea-basin-programme?lang=en>.

¹³⁰ Uniquement pour les régions d'Andalousie, de Catalogne, de Murcie et de Valence.

¹³¹ Uniquement pour les régions de Corse, du Languedoc Roussillon, du PACA et de Sardaigne.

¹³² Uniquement pour les régions de la Crète, des îles Ioniennes, de l'Épire, de la Grèce occidentale, du Péloponnèse, du nord et du sud de l'Égée, et de l'Attique.

¹³³ Uniquement pour les régions des Pouilles, de la Basilicate, de la Calabre, de la Campanie, du Latium, de Ligurie, de Sicile et de Sardaigne.

HORIZON EUROPE					
PRIORITÉS / DOMAINES / THÉMATIQUES DU FONDS	PÉRIODE BUDGÉTAIRE ET BUDGET	CRITÈRES DE FINANCEMENT PARTICULIERS	PROCESSUS DE DEMANDE	ÉLIGIBILITÉ DU REMPEC ET DU CAR/ASP	ÉLIGIBILITÉ DES PC
EEE ¹³⁴	2021 – 2027 95,5 milliards d'euros ¹³⁵	<p>Un appel spécifique a été lancé le 17 octobre 2023. Le « Domaine B » sur les écosystèmes aquatiques (y compris marins) est particulièrement pertinent.</p> <p><u>Résultat attendu :</u> Conformément au Pacte vert pour l'Europe et, plus particulièrement, aux objectifs de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, les projets contribueront à l'impact suivant « Biodiversité et services écosystémiques : Comprendre et traiter les facteurs directs de déclin de la biodiversité... les espèces exotiques envahissantes... ».</p> <p>Les résultats des projets devraient contribuer à l'ensemble des résultats attendus suivants :</p> <p>Minimiser l'établissement des EEE introduites de manière accidentelle dans l'environnement de l'UE, et si possible les éradiquer ; Disposer de systèmes d'avertissement précoce afin d'informer les parties prenantes pertinentes de l'introduction d'EEE, avec l'aide de l'EASIN ;</p>	Délai de l'appel à propositions ¹³⁶ : 22 février 2024	L'éligibilité directe dépend de l'appel à propositions spécifique.	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Monténégro, République arabe syrienne, Slovaquie, Tunisie, Turquie et l'Union européenne ¹³⁷

¹³⁴ Règlement (UE) 1143/2014 sur les EEE entré en application le 1er janvier 2015. Il dresse une liste d'espèces exotiques envahissantes pour l'UE (la liste de l'UE). Le Règlement sur les EEE prévoit un ensemble de mesures pour l'ensemble de l'UE en lien avec les EEE inscrites sur la liste de l'UE. L'EASIN (Réseau européen d'information sur les espèces exotiques) fournit des informations sur les EEE et soutient officiellement le Règlement de l'UE 1143/2014.

¹³⁵ Voir <https://www.catalyze-group.com/fund/horizon-europe/budget/#:~:text=The%20Horizon%20Europe%20budget%20will,from%202021%2C%20lasting%20until%202027.>

¹³⁶ Appel « Biodiversité et services écosystémiques » (HORIZON-CL6-2024-BIODIV-01). Voir <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/horizon-cl6-2024-biodiv-01-1?keywords=invasive%20alien>.

¹³⁷ Voir p9 https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2023-2024/wp-13-general-annexes_horizon-2023-2024_en.pdf.

		<p>Prévenir efficacement l'introduction d'EEE et gérer de manière systématique celles établies ; Soutenir et améliorer la sensibilisation du grand public, la littérature et l'engagement en matière de surveillance et de gestion des EEE ; et Réduire la pression sur les espèces figurant sur la Liste rouge des espèces menacées par les EEE, ce qui contribue aux engagements clés suivants de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 : « ...réduction de 50 % du nombre d'espèces figurant sur la Liste rouge des espèces menacées par les espèces exotiques envahissantes ».</p> <p><u>Champ d'application :</u> Les EEE figurent parmi les cinq (5) principaux facteurs directs de perte de biodiversité. En plus d'infliger des dommages importants sur la nature et l'économie, de nombreuses EEE facilitent l'apparition et la propagation de maladies infectieuses, ce qui menace la vie humaine ainsi que la faune et la flore natives. Le taux de nouvelles introductions d'EEE a augmenté ces dernières années. En l'absence de mesures de contrôle efficaces, les risques pour notre environnement naturel et notre santé vont continuer de croître. Les changements climatiques et dans l'utilisation des sols favorisent la propagation et l'établissement de bon nombre d'EEE, et créent de nouvelles opportunités d'invasion par ces espèces. Ce sujet contribue donc à l'adaptation aux changements climatiques.</p>			
--	--	---	--	--	--

		<p><u>Les propositions doivent :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des modèles basés sur des données dynamiques, accessibles aux utilisateurs finaux, afin de donner la priorité à certaines espèces et de gérer les voies et les sites rendus plus vulnérables par l'introduction d'EEE ; • Développer des méthodes pour l'identification, la détection précoce et la surveillance des EEE, comme des capteurs de signaux biophysiques (sons, ultrasons, composés volatils organiques, température, etc.), des analyses basées sur l'ADN avec l'utilisation de codes-barres et l'application de l'ADN environnemental, l'intelligence artificielle, les plantes sentinelles dans les ports, aéroports, gares et plateformes logistiques ; • Le recours à la robotique (aérienne et non aérienne), en particulier dans les environnements marins, pourrait être envisagé : <ul style="list-style-type: none"> • Traiter le domaine A : écosystèmes terrestres, ou le domaine B : écosystèmes aquatiques (y compris marins). Le domaine doit être indiqué clairement sur la demande ; • Développer des synergies avec les projets en cours bénéficiant du soutien d'Horizon 2020 et d'autres projets soutenus par Horizon Europe. Le projet « Natural 			
--	--	--	--	--	--

		<p>Intelligence for Robotic Monitoring of Habitat » (Intelligence naturelle pour la surveillance robotique des habitats) pourrait fournir des pistes sur l'usage de capteurs robotiques mobiles ; et</p> <ul style="list-style-type: none">• Prévoir les articulations avec d'autres espaces de données, notamment avec l'European Open Science Cloud, et également exploiter les synergies et les complémentarités des différentes approches.			
--	--	--	--	--	--

TABLEAU 5 : TROIS (3) SOLUTIONS FINANCIÈRES POUVANT APPORTER UN SOUTIEN SOUS FORME D'INVESTISSEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MEDITERRANÉENNE BWM (2022-2027)

BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT					
PRIORITÉS / DOMAINES / THÉMATIQUES DU FONDS	PÉRIODE BUDGÉTAIRE ET BUDGET	CRITÈRES DE FINANCEMENT PARTICULIERS	PROCESSUS DE DEMANDE	ÉLIGIBILITÉ DU REMPEC ET DU CAR/ASP	ÉLIGIBILITÉ DES PC
Durabilité environnementale, développement d'infrastructures, innovation et transfert technologique.	Annuel – voir les budgets annuels dans les rapports annuels.	<p>Selon les critères de financement généraux, le projet doit :¹³⁸</p> <ul style="list-style-type: none"> être situé dans un pays d'opérations de la BERD ; proposer des perspectives commerciales solides ; bénéficier d'importantes contributions, en capitaux ou en nature, de la part du promoteur du projet ; favoriser l'économie locale et contribuer au développement du secteur privé ; et répondre aux normes bancaires et environnementales. 	<p>Le processus de demande exige :¹³⁹</p> <p><u>Informations sur le projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Brève description du projet indiquant comment sera utilisé le financement de la Banque. Informations générales sur le promoteur de projet, notamment expérience opérationnelle, situation financière et indications sur la manière dont l'entreprise soutiendra le projet en termes de capitaux, de gestion, d'opérations, de production et de marketing. Indications sur le produit ou le service qui sera développé et sur la manière dont il sera produit ou fourni. Étude du marché, notamment clientèle visée, concurrence, part de marché et volume de ventes, stratégie de prix et distribution. <p><u>Informations financières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Données précises sur les coûts du projet et sur la manière dont les fonds seront utilisés. 	<p>Si le financement est demandé par un consortium de pays, il sera indirectement applicable au REMPEC et au CAR/ASP.</p>	<p>Albanie Bosnie-Herzégovine Chypre Croatie Égypte Grèce Israël Liban Monténégro Maroc Tunisie Turquie Peut aussi dépendre du projet et d'autres facteurs.</p>

¹³⁸ Voir <https://www.ebrd.com/downloads/research/factsheets/guide.pdf>.

¹³⁹ Voir <https://www.ebrd.com/downloads/research/factsheets/guide.pdf>.

			<ul style="list-style-type: none"> • Résumé des besoins associés à la mise en œuvre du projet, y compris désignation des sous-traitants et aperçu du processus de passation des marchés. • Identification des autres sources de financement. • Aperçu des résultats financiers attendus du projet. <p><u>Informations environnementales et réglementaires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Résumé des questions environnementales et, si possible, copie des audits environnementaux ou des évaluations d'impact. • Informations sur les licences ou permis gouvernementaux requis, les subventions disponibles, les restrictions d'importation ou d'exportation, les tarifs ou quotas douaniers et les restrictions monétaires. 		
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE					
PRIORITÉS / DOMAINES / THÉMATIQUES DU FONDS	PÉRIODE BUDGÉTAIRE ET BUDGET	CRITÈRES DE FINANCEMENT PARTICULIERS	PROCESSUS DE DEMANDE	ÉLIGIBILITÉ DU REMPEC ET DU CAR/ASP	ÉLIGIBILITÉ DES PC
Infrastructure	Variable	<p>Le projet doit :¹⁴⁰</p> <ul style="list-style-type: none"> • être situé dans un pays en développement membre de l'IFC ; • faire partie du secteur privé ; • être réalisable sur le plan technique ; • présenter de bonnes perspectives de rentabilité ; • profiter à l'économie locale ; et • être sain sur le plan environnemental et social, et respecter nos exigences 	<p>Il n'existe aucun formulaire de demande standard pour l'IFC. Toute entreprise ou tout entrepreneur national ou étranger cherchant à créer un nouvel établissement ou à développer une société existante peut contacter directement l'IFC.¹⁴¹</p> <p>Un projet d'investissement doit inclure au minimum les informations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une brève description du projet. 2. Parrainage, gestion et assistance technique : 	S. O.	L'IFC est membre du Groupe de la Banque Mondiale. La plupart des pays méditerranéens sont membres du Groupe de la Banque Mondiale et, par extension, sont actionnaires de l'IFC.

¹⁴⁰ Voir <https://www.ifc.org/en/what-we-do/products-and-services/how-to-apply-for-financing#:~:text=Be%20technically%20sound%3B,those%20of%20the%20host%20country.>

¹⁴¹ Voir <https://www.ifc.org/en/what-we-do/products-and-services/how-to-apply-for-financing#:~:text=Be%20technically%20sound%3B,those%20of%20the%20host%20country.>

		<p>sociales et environnementales ainsi que celles du pays hôte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Historique et entreprise des soutiens, y compris informations financières ; • Organisation de gestion proposée, noms et CV des responsables ; et • Description des arrangements techniques et autre aide extérieure (gestion, production, marketing, finance, etc.). <p>3. Marché et ventes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volumes de production prévus, prix unitaires, objectifs de vente et parts de marché de l'entreprise proposée ; • Utilisateurs potentiels des produits et canaux de distribution choisis ; • Sources actuelles de fourniture des produits ; • Concurrence future et possibilité du lancement sur le marché de produits de substitution ; • Protection tarifaire ou restrictions d'importation affectant les produits ; et • Facteurs critiques déterminant le potentiel du marché. <p>4. Faisabilité technique, main d'œuvre, sources des matières premières et environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observations relatives aux complexités techniques 		
--	--	---	---	--	--

			<p>particulières, besoins en savoir-faire et compétences spéciales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs possibles d'équipement ; • Disponibilité de la main-d'œuvre et de l'infrastructure (transport et communication, électricité, eau, etc.) ; • Répartition des coûts opérationnels prévus par catégories de dépenses principales ; • Source, coût et qualité des matières premières et relations avec les industries associées ; • Restrictions d'importation sur les matières premières requises ; • Emplacement proposé de l'établissement compte tenu des fournisseurs, des marchés, de l'infrastructure et de la main d'œuvre ; • Taille proposée de l'établissement par rapport aux autres établissements connus ; et • Problèmes environnementaux potentiels et réponse à ce type de problématiques. <p>5. Exigences d'investissement, financement de projet et retours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure financière proposée de l'établissement, avec indication des sources attendues, des conditions des 		
--	--	--	---	--	--

			<p>capitaux et du financement de la dette ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Type de financement demandé à l'IFC (prêt, capitaux, quasi-fonds propres, combinaison de produits financiers, etc.) et montant ; État financier prévu, informations sur la rentabilité et retour sur investissement ; et Facteurs critiques déterminant la rentabilité. <p>6. Soutien gouvernemental et réglementations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures incitatives gouvernementales spécifiques et soutien disponible pour le projet ; Contribution attendue du projet au développement économique ; et Aperçu des réglementations gouvernementales sur le contrôle des changes et les conditions d'entrée au capital et du rapatriement. <p>7. Calendrier envisagé pour la préparation et la réalisation du projet.</p>			
PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ						
PRIORITÉS / DOMAINES / THÉMATIQUES DU FONDS	PÉRIODE BUDGÉTAIRE ET BUDGET	CRITÈRES DE PARTICULIERS	FINANCEMENT	PROCESSUS DE DEMANDE	ÉLIGIBILITÉ DU REMPEC ET DU CAR/ASP	ÉLIGIBILITÉ DES PC
Tous	Variable	S. O.		Le REMPEC pourrait lancer une « Initiative d'évaluation des risques des eaux de ballast » avec des autorités maritimes locales pouvant proposer des orientations en matière de réglementation,	Oui	Oui

			<p>une expertise maritime locale et un soutien logistique. Le REMPEC pourrait proposer une expertise régionale.</p> <p>Le PPP pourrait être établi entre les sociétés de transport maritime, les entreprises d'analyse des eaux de ballast et des consultants environnementaux spécialisés dans les environnements marins.</p> <p>Les entreprises de transport maritime disposant de technologies de surveillance pourraient fournir des données sur les rejets d'eaux de ballast (par ex. volume, itinéraires et fréquence) pour aider les consultants à développer un outil d'évaluation des risques. Le REMPEC pourrait fournir la formation sur l'utilisation de l'outil d'évaluation des risques.</p>		
--	--	--	--	--	--